



2025



**RAPPORT
DE DURABILITÉ**

SOMMAIRE

	Remerciements		4
	Éditorial		6
01	Approche et stratégie	1.1 Comprendre la CSRD	9
		<ul style="list-style-type: none">• Un cadre de transparence et de comparabilité des données qui s'impose aux entreprises (Idée n°1)• L'identification des enjeux matériels propre à chaque entreprise auditée pour s'assurer du respect de la méthode (Idée n°2)• Les enjeux matériels publiés sous la forme de points de données (Idée n°3)	
		1.2 Comprendre la CSRD chez Ingérop	11
		<ul style="list-style-type: none">• L'équipe mobilisée• L'identification de la matérialité des enjeux• La collecte des informations relatives aux points de données	
		1.3 Définir le socle commun qui garantit la transparence	15
		<ul style="list-style-type: none">• Parties prenantes• Modèle d'affaires et chaîne de valeur• Politique de durabilité• Conduite des affaires• Structure de gouvernance de la durabilité	
02	Enjeux climatiques et ressources naturelles (ESRS E)	2.1 ESRS E1 - Changement climatique	21
		<ul style="list-style-type: none">• Atténuation• Adaptation• Transition énergétique• Indicateurs de performance	
		2.2 ESRS E2 - Pollution	27
		2.3 ESRS E3 - Eaux et ressources marines	28
		2.4 ESRS E4 - Biodiversité et écosystèmes	29
		2.5 ESRS E5 - Ressources et économie circulaire	30
03	Responsabilité sociale et relations humaines (ESRS S)	3.1 ESRS S1 - Main d'œuvre de l'entreprise	33
		3.2 ESRS S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	41
		3.3 ESRS S3 - Communautés affectées	43
		3.4 ESRS S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux	44





REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des contributeurs internes et externes qui ont activement participé aux travaux et à l'élaboration de ce rapport de durabilité par leur expertise, leur engagement et leur mobilisation :

Clémence **ADDA**

Joel **AFONSO**

Laurent **AUZEL**
(Canada)

Coralie **BALERE**

Marine **BECLIN**

Christophe **BLANC**

Mathias **BOUTILIER**

Audrey **BRIDONNEAU**

Aliette **BUISSON**
(Espagne)

Frédéric **BURTON**

Hélène **CADO**

Paul **CASSAGNES**

Pierre **CHAUGNY**

Kevin **CROMBEZ**

Neelesh **DAYA**
(Afrique du Sud)

Marc **DEMARIA-MARTIN**

Alain **DINDELEUX**

Simon **DUMOULIN**

Carine **DUNOGIER**

François **DUPIRE**

Jacques-Olivier **DURAND**

Sabine **ENGLISCH**
(Allemagne)

Marie-Pierre **FALLY**

Jean-Luc **GAILLARD**

Amandine **GALLIOU**

Stéphane **GAUTIER**

Ludovic **GAUTIER**

Nora **HALLI**

Vardaman **JONES**
(Royaume-Uni)

Alexandre **KIRSZ**

Yann **KOMORSKI**

François **LACROIX**

François **LAUPRETRE**

Marie **LE POTIER**

Philippe **LE PORTZ**

Véronique **LETREUT**

Didier **MAS**

Céline **MORINIERE**
LAMBERT

Vincent **NENERT**

Dorian **PINSULT**

Olivier **POULET**

Stéphane **POTIN**

Sophie **RAPATEL**

Marco **REYNA**

Daniel **RODRIGUEZ**

Cyril **ROLLINDE**

Christophe **ROQUEL**

Stéphane **SIMONET**

Keith **TAYLOR**
(Royaume-Uni)

Vincent **TESSAURO**

Philippe **VIDAL**

Stéphane **WYTENBACH**

Ce document a été réalisé par Marie-Pierre Fally, Clémence Adda, les équipes de Citizing et François Lacroix.

Enfin, nous adressons nos remerciements à nos partenaires externes pour leur contribution essentielle.

ÉDITORIAL



Yves METZ
Président d'Ingérop



Marie-Pierre FALLY
*Directrice du Système de Management Intégré
et de la RSE*

À la différence d'une évolution progressive et régulière, l'urgence climatique et la brutale érosion de la biodiversité sont caractéristiques d'une rupture. Nous faisons face à un bouleversement soudain et profond du cours de l'évolution du vivant. Même si cette rupture n'affecte pas encore directement le Groupe Ingérop, elle guide déjà nos décisions collectives ainsi que les attentes de nos parties prenantes.

Nous sommes persuadés que notre Groupe a un rôle majeur à jouer pour en atténuer les conséquences.

Pour répondre à ces défis, nous pouvons nous appuyer sur deux atouts essentiels : notre savoir-faire, que nous mettons en œuvre dans nos projets, principal levier pour agir concrètement dans la transition écologique et énergétique désormais engagée, et notre savoir-être, qui se traduit par l'exemplarité de nos comportements au quotidien.

Groupe indépendant français fondé en 1962 et présent aujourd'hui dans 29 pays, Ingérop est un acteur majeur de l'ingénierie et du conseil opérationnel : notre responsabilité est de contribuer à « façonner le cadre de vie de demain ». Cette ambition, portée par les salariés du Groupe, se traduit par des engagements structurants et des outils concrets.

En 2019, l'écologie est devenue l'axe stratégique prioritaire de notre plan de transformation, Vision 2027. Ce plan a marqué un tournant pour notre entreprise, celui d'un changement de culture où performance, durabilité et responsabilité sont devenues indissociables.

En 2019, notre Groupe signait la Charte pour le climat de Syntec Ingénierie, rejoignant ainsi le mouvement de celles et ceux qui démontrent, par l'action, que l'ingénierie est un levier d'avenir. Cette même année, Ingérop lançait le développement d'un outil interne d'évaluation de l'empreinte carbone des projets d'infrastructures pour permettre aux équipes d'intégrer la dimension « impacts environnementaux » dès la conception. Cet outil, certifié en 2020 par l'Association pour la transition Bas Carbone, constitue aujourd'hui une référence pour le pilotage responsable des projets et l'accompagnement des clients vers des trajectoires net-zéro. Plusieurs nouveaux outils ont été développés depuis.

En 2024, Ingérop réunissait 200 experts du vivant et de la résilience pour accélérer sa transformation et accompagner ses clients face à l'urgence climatique et énergétique : Actierra, notre filiale spécialisée dans la transition écologique, était née. Elle compte aujourd'hui près de 300 experts. Cette même année, nous décidions de renforcer notre gouvernance de la durabilité en créant deux nouvelles directions, la Direction Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et celle du Développement Durable (DD). Nous renouvelions notre engagement avec la signature de la nouvelle charte de Syntec Ingénierie, qui intègre la préservation et la restauration de la biodiversité.

Depuis près de deux ans, appuyé par nos experts français et internationaux, notre Groupe œuvre à satisfaire les exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Malgré le report, annoncé par la législation Omnibus de février 2025, de l'obligation de publication, désormais fixée en 2028 pour notre Groupe, nous avons choisi de réaffirmer notre engagement et d'anticiper cette échéance en publiant un premier rapport de durabilité dès cette année.

Ce rapport de durabilité propose un premier aperçu de notre performance Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG). Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue : un rapport plus complet sera publié en 2027, suivi d'un rapport conforme à la CSRD en 2028. Notre analyse de double matérialité nous a permis d'aligner notre stratégie de durabilité sur les enjeux les plus significatifs pour notre modèle économique et écosystème. La cartographie des impacts liés à nos activités a servi de socle à la rédaction de ce premier rapport.

Dans un environnement géopolitique instable et face à la volonté d'assouplir les réglementations et les valeurs sociales, sociétales et environnementales, nous avons fait le choix de maintenir la durabilité comme pilier de notre stratégie. Notre engagement demeure intact, nous restons pleinement mobilisés pour soutenir un avenir plus durable et résilient.



01

Approche et stratégie

1.1.1 UN CADRE DE TRANSPARENCE ET DE COMPARABILITÉ DES DONNÉES QUI S'IMPOSE AUX ENTREPRISES IDÉE N°1

Adoptée par le Parlement européen en décembre 2022 et transposée en droit français en décembre 2023, la CSRD est une directive européenne qui oblige les entreprises concernées⁽¹⁾ à publier des informations détaillées et standardisées sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance, pour plus de transparence et de comparabilité.

Les règles de publication de ces informations sont définies dans des normes, qui sont appelées ESRS (European Sustainability Reporting Standards). Ces normes permettent d'harmoniser et de rendre comparables les rapports de durabilité, en précisant les indicateurs, méthodes et informations à fournir.

Toutes les entreprises sont tenues d'organiser leur reporting sur la base de 12 ESRS :

- Deux sont des standards transversaux (généraux),
- Cinq sont des standards environnementaux (climat, pollution, eau, biodiversité, économie circulaire),
- Quatre sont des standards sociaux (droits humains, conditions de travail, consommateurs, communautés),
- Un est un standard de gouvernance.

Structuration de la norme CSRD :

NORMES TRANSVERSES	ESRS 1 Principes généraux		ESRS 2 Informations générales à fournir : base de préparation, gouvernance, stratégie, analyse de matérialité, mesures et objectifs.		
ENVIRONNEMENT	ESRS E1 Changement climatique	ESRS E2 Pollution	ESRS E3 Ressources aquatiques et marines	ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire
SOCIAL	ESRS S1 Employés	ESRS S2 Travailleurs au sein de la chaîne de valeur		ESRS S3 Communautés affectées	ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux
GOUVERNANCE	ESRS G1 Conduite des affaires				

1.1.2 L'IDENTIFICATION DES ENJEUX MATÉRIELS PROPRE À CHAQUE ENTREPRISE AUDITÉE POUR S'ASSURER DU RESPECT DE LA MÉTHODE IDÉE N°2

ÉTAPE 1

Dans le cadre commun à tous de la CSRD, chaque entreprise identifie les enjeux qui sont significatifs pour elle compte tenu de sa chaîne de valeur, de son activité, de son contexte... Dans le cadre de la CSRD, ces enjeux sont appelés IRO (Impacts, Risques, Opportunités).

Identifier des IRO, c'est adapter les ESRS à notre réalité : comme un miroir, elles reflètent nos enjeux clés — eau, mobilité, fournisseurs, ingénierie — pour identifier nos impacts, risques et opportunités. Plus précisément :

- I (Impacts) désigne les impacts (positifs ou négatifs) de l'entreprise sur l'environnement et la société. Il s'agit de la matérialité d'impact (ou «inside out»).
- Les R (Risques) et O (Opportunités) désignent les risques et opportunités que cet enjeu fait peser sur la performance financière, la situation économique ou la valeur de l'entreprise à court, moyen ou long terme. Il s'agit de la matérialité financière (ou «outside in»).

⁽¹⁾ Initialement, la CSRD s'appliquait aux grandes entreprises dépassant au moins deux des trois seuils : 250 salariés, 50 millions d'euros de chiffre d'affaires net et/ou un total de bilan supérieur à 25 millions d'euros. La directive (UE) 2026/470 dite Omnibus, publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 26 février 2026, relève ces seuils : à terme, la CSRD ne concernera plus que les entreprises de plus de 1 000 salariés réalisant un chiffre d'affaires net supérieur à 450 millions d'euros, ces deux critères devant être remplis cumulativement. Ces nouveaux seuils sont publiés mais leur application est prévue pour les rapports 2028 sur l'exercice 2027.

ÉTAPE 2

La CSRD impose une méthodologie pour évaluer si ces enjeux, ces IRO, sont ou ne sont pas «matériels», c'est-à-dire significatifs. Il s'agit de la méthode de Double Matérialité.

Chaque enjeu est passé au crible des critères de gravité, d'étendue, de caractère irrémédiable et de probabilité. La combinaison des notes données à ces critères aboutit à un score global. Ces critères sont dépendants du contexte, de la chaîne de valeur et de l'activité de chaque entreprise. Pour les impacts afférents aux droits humains, la gravité prime toujours sur la probabilité.

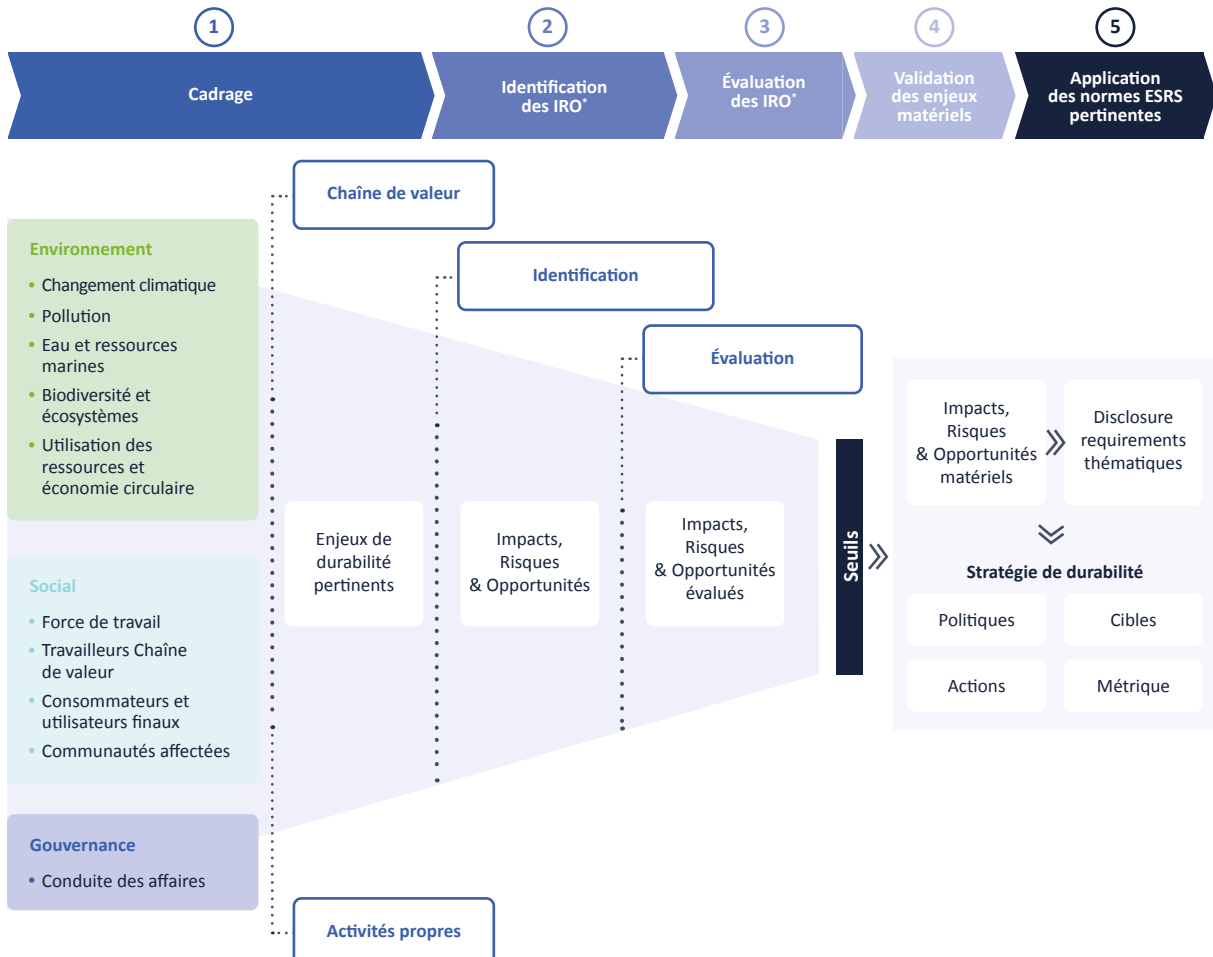


ÉTAPE 3

Le score global de chaque enjeu est comparé à des «seuils de matérialité».

Ces seuils sont définis par l'entreprise. Tous les enjeux qui dépassent les seuils de matérialité sont définis comme «matériels» et doivent faire l'objet d'une publication dans un rapport de durabilité.

Le processus d'identification et d'évaluation des IRO est individualisé car chaque entreprise l'adapte à sa stratégie, ses activités et son contexte spécifique, mais il est audité par un tiers indépendant pour garantir la conformité, la transparence et la fiabilité des informations rapportées, conformément aux exigences de la CSRD.



1.1.3 LES ENJEUX MATÉRIELS PUBLIÉS SOUS LA FORME DE POINTS DE DONNÉES IDÉE N°3

Pour chaque enjeu identifié comme matériel, l'entreprise a une obligation de publication. La CSRD indique les points de données (*data points*) qui devront être documentés.

Un point de données désigne donc une unité d'information mesurable que l'entreprise doit collecter, analyser et publier dans son rapport de durabilité. Il peut être quantitatif ou qualitatif.

Une analyse des écarts (*Gap Analysis*) est conduite pour comparer l'état actuel des pratiques de publication de l'entreprise avec les exigences réglementaires définies par la CSRD et ses normes associées. Pour une entreprise, cela consiste à évaluer son processus de collecte de données ainsi que sa capacité à produire des informations comparables et auditables.



1.2

COMPRENDRE LA CSRD CHEZ INGÉROP

1.2.1 L'ÉQUIPE MOBILISÉE

Plus de 70 personnes ont contribué à l'élaboration de ce premier rapport de durabilité :

- L'équipe projet CSRD composée de François Lacroix, Directeur Scientifique et Technique, Marie-Pierre Fally, Directrice du Système de Management Intégré et de la RSE, Coralie Balère, Directrice Adjointe d'Actierra, Clémence Adda, Chargée de RSE, Olivier Poulet, actuel président de la Fondation Ingérop.
- Le comité de pilotage CSRD composé des membres de l'équipe projet CSRD et de Stéphane Gautier, Secrétaire Général, Jacques Olivier Durand, Directeur des Ressources Humaines et Juridiques, Marc De Maria-Martin, Directeur Financier, Pierre Chaugny, Directeur Développement Durable du Groupe.
- 55 experts internes couvrant les différentes activités de l'entreprise (infrastructures, biodiversité, carbone, adaptation au changement climatique, eau, ressources humaines, etc.).
- L'accompagnement de cabinets d'audit externe et le concours de Citizing, agence d'études et de conseil et filiale d'Actierra, qui accompagne la conception et le déploiement de projets plus sobres et plus utiles à la société et à la planète.

1.2.2 L'IDENTIFICATION DE LA MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

Pour faciliter la lecture de notre premier rapport de durabilité, nous avons fait le choix d'une terminologie simplifiée ; dans les pages suivantes, le terme « enjeu » renverra aux Impacts, Risques et Opportunités (IRO), tandis que « standard » fera référence aux European Sustainability Reporting Standards (ESRS) (dans les textes, l'acronyme étant conservé dans les titres de section).

ÉTAPE 1

Identification des enjeux

Entre avril et novembre 2024, des groupes de travail composés d'experts métiers se sont réunis. 77 enjeux relevant de tous les standards ont été identifiés par l'équipe projet CSRD.

ÉTAPE 2

Évaluation des enjeux

Chacun des 77 enjeux a été noté par des groupes métiers de collaborateurs d'Ingérop, pour évaluer la matérialité d'impact et la matérialité financière :

- Pour la matérialité d'impact, un score de sévérité est défini à partir de la multiplication de l'ampleur avec l'étendue et le caractère irrémédiable de l'enjeu. Puis ce score de sévérité est multiplié par un score de probabilité pour donner une valeur de la matérialité d'impact. Dans l'exemple illustré en page suivante (impact négatif associé à l'enjeu « biodiversité lors des chantiers »), la multiplication des trois facteurs donne une valeur de 36 correspondant à un score de sévérité de 4. La probabilité d'occurrence étant élevée, elle correspond à une valeur de 4. La matérialité d'impact est donc évaluée à 16.
- Le principe est proche pour la matérialité financière. Dans le même exemple, la matérialité financière du risque lié à cet enjeu est évaluée à 9.

Illustration : Enjeu « Biodiversité lors des chantiers et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception » (ESRS E4)

Enjeu Biodiversité - Chantier et ouvrages	Impact négatif Pressions sur la biodiversité terrestre et marine dues au changement d'utilisation des sols lors du chantier et durant toute la vie de l'ouvrage du fait de sa conception.	Impact positif Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes du fait de la conception d'ouvrages spécifiquement destinés à cette fin.	Risque Risque réputationnel et d'engagement de la responsabilité civile, pénale ou contractuelle (avec sanctions judiciaires, amendes et/ou frais, restrictions d'activité), en raison d'incidences graves sur la biodiversité et des écosystèmes lors des chantiers et/ou de la vie des ouvrages du fait de leur conception.	Opportunité Gain de marchés et bénéfice réputationnel liés à la capacité d'Ingérop à concevoir des ouvrages dont la fonction est dédiée à la préservation de la biodiversité, ou d'ouvrages respectant la réglementation et les exigences techniques liées à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.	Mat.					
					Ampleur	Étendue	Irrém.	Sévérité	Proba.	Mat.
					3	4	3	4	4	16
					3	3		3	4	12
								3	3	9
								3	3	9

ÉTAPE 3

Définition des seuils de matérialité

Pour fixer un seuil de matérialité financière, Ingérop n'a pas fait le choix de se baser sur le risque lié au chiffre d'affaires ou à la valeur ajoutée. Le Groupe a défini ce seuil sur la base d'un point de référence associé à un indicateur de rentabilité : la perte de BAII (Bénéfice Avant Intérêts et Impôts ou *Earnings Before Interest and Taxes, EBIT*) au moment de la période du Covid. En dessous de 3 millions d'euros de risque, l'ampleur est dite faible, au-dessus de 21 millions d'euros elle est dite critique. C'est un choix atypique de la part d'Ingérop car il s'agit d'un indicateur de performance économique.

**Le seuil de matérialité financière a été fixé par le Comité exécutif (COMEX) à 12.
Le seuil de matérialité d'impact a quant à lui été fixé par le COMEX à 9.**

Illustration : Enjeu « Biodiversité lors des chantiers et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception » (ESRS E4)

Enjeu Biodiversité - Chantier et ouvrages	Impact négatif Pressions sur la biodiversité terrestre et marine dues au changement d'utilisation des sols lors du chantier et durant toute la vie de l'ouvrage du fait de sa conception.	Impact positif Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes du fait de la conception d'ouvrages spécifiquement destinés à cette fin.	Risque Risque réputationnel et d'engagement de la responsabilité civile, pénale ou contractuelle (avec sanctions judiciaires, amendes et/ou frais, restrictions d'activité), en raison d'incidences graves sur la biodiversité et des écosystèmes lors des chantiers et/ou de la vie des ouvrages du fait de leur conception.	Opportunité Gain de marchés et bénéfice réputationnel liés à la capacité d'Ingérop à concevoir des ouvrages dont la fonction est dédiée à la préservation de la biodiversité, ou d'ouvrages respectant la réglementation et les exigences techniques liées à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.	Valeur		Valeurs de l'enjeu Mat. d'impact : 16 Mat. Financière : 9
						16	Seuls les impacts, risques et opportunités au-dessus des seuils décidés seront à reporter.
						12	
						9	
						9	

Pour reprendre l'exemple de l'enjeu « biodiversité lors des chantiers tout au long de la vie de l'ouvrage », les scores des impacts négatif et positif sont supérieurs au seuil de matérialité d'impact. Ces enjeux doivent faire l'objet d'une description dans le rapport et quantifiés via les points de données relatifs aux résultats, aux objectifs et aux mesures d'amélioration du Groupe.

ÉTAPE 4

Résultat de l'analyse de double matérialité



« L'analyse de Double Matérialité a révélé un alignement entre les objectifs de développement durable et nos axes stratégiques, sur nos marchés. Nous avons notamment mis en lumière les impacts négatifs et les risques. Cette analyse a révélé la valeur créée par nos activités et les opportunités de marchés. Collectivement, notre regard a changé. Aujourd'hui, la démarche vers la conformité CSRD s'aligne totalement avec nos objectifs. C'est une démarche utile et pragmatique. »

François Lacroix, Directeur Scientifique et Technique, 2025

La matrice de matérialité révèle 21 enjeux significatifs soumis à publication obligatoire :

Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité	
E1	Atténuation (interne)	Emissions de GES liées aux activités internes d'Ingérop contribuant au changement climatique	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
E1	Atténuation (externe)	Emissions de GES liées aux activités de la chaîne de valeur (Chantiers et conception des ouvrages) contribuant au changement climatique	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage	Mat. d'impact	↘
E1	Adaptation	Dégradation progressive des conditions de travail des individus en raison des conséquences du changement climatique	Opérations propres et sur les chantiers	Mat. d'impact	↘
E1	Transition énergétique	Contribution à la transition, à la production énergétique décarbonée, innovation et principes constructifs sobres	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage	Mat. d'impact	↗
E4	Impact sur la biodiversité	Pressions sur la biodiversité terrestre et marine dues au changement d'utilisation des sols	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage	Mat. d'impact	↘
E4		Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes du fait de la conception d'ouvrages spécifiquement destinés à cette fin	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage	Mat. d'impact	↗
E5	Sourcing et gestion des déchets	Impact sur l'appauvrissement des ressources résultant de l'extraction des matières premières requises	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. d'impact	↘
E5		Impacts sur l'environnement du fait de la gestion des déchets	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. d'impact	↘
S1	Conditions de travail et dialogue social	Détérioration du bien-être physique et moral des employés et collaborateurs associés du fait des conditions de travail	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
S1	Conditions de travail et dialogue social	Violation des données personnelles des collaborateurs pouvant entraîner une atteinte au bien-être physique et moral, et des pertes économiques	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
S1	Santé et sécurité des collaborateurs	Atteinte à l'intégrité physique des salariés et collaborateurs impactant la confiance, avec des conséquences financières pour ces personnes	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
S1	Diversité et égalité de traitement	Atteinte à l'intégrité morale et pertes économiques des salariés, collaborateurs associés et candidats à cause de pratiques portant atteinte à la mixité et la parité	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
S1	Développement des compétences des collaborateurs	Opportunité de marché du fait de l'augmentation des performances opérationnelles et de la qualité des activités	Opérations propres	Mat. Financière	↗↗
S2	Santé, sécurité et conditions de travail	Atteinte à l'intégrité physique ou morale et pertes économiques des travailleurs en raison de mauvaises conditions de travail	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. d'impact	↘
S2	Droits humains et libertés fondamentales des travailleurs	Violation des droits de l'homme et/ou atteinte aux libertés fondamentales des travailleurs	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. d'impact	↘
S3	Communautés locales	Création d'une dynamique économique et sociale locale	Opérations propres	Mat. d'impact	↗
S3		Risque réputationnel et perte de confiance des parties prenantes	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. Financière	⚠
S3		Prise en compte des communautés locales	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. Financière	⚠
S4	Utilité publique des ouvrages	Contributions économiques et sociales positives auprès des utilisateurs finaux des ouvrages	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. d'impact	↗
S4		Amélioration de la réputation d'Ingérop et de la confiance des parties prenantes	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. Financière	↗↗
G1	Ethique des affaires et lutte contre la corruption	Pertes financières dues aux manquements éthiques	Opérations propres	Mat. Financière	⚠

Important

À partir de 2028, l'analyse de Double Matérialité et la méthodologie aboutissant à la notation des enjeux feront l'objet d'un audit extérieur (sur les données 2027). Pour ce rapport de durabilité et pour celui qui sera publié en 2027, Ingérop s'attache à garantir un haut niveau de conformité aux exigences CSRD, mais le processus et les résultats n'ont pas fait l'objet d'un audit.

1.2.3 LA COLLECTE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX POINTS DE DONNÉES

Ce rapport de durabilité se base sur les données 2024 (exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre) et, dans la mesure du possible, sur celles de l'année 2025. Ce choix de temporalité a été motivé par la disponibilité plus certaine de la donnée par rapport à l'année en cours. Le bilan carbone, en particulier, est publié au milieu de l'année suivante.

La CSRD exige la publication des données de l'exercice N-1, nous obligeant à dépasser cette contrainte rapidement, au plus tard en 2028.

Bien que le périmètre du rapport porte sur l'ensemble du Groupe, certaines données publiées ici se limitent encore à la France. Le recueil des données à l'international se structure d'ores et déjà. Dans le cadre de ce rapport de durabilité, une analyse d'écart a été conduite de manière approfondie pour deux standards, E1 (Changement climatique) et S1 (Main d'œuvre de l'entreprise).

Pour les autres standards, ce rapport présente les sources d'information mais ne documente pas de manière complète les points de données exigés.

Notre Système de Management de l'Information fournit le cadre de travail nécessaire à la collecte, à la protection, à l'exploitation et à la conservation de nos flux de données financières, d'achats, des ressources humaines, opérationnelles et commerciales, etc.

La Direction des Systèmes Numériques pilote un programme de sécurisation pour améliorer la résilience de notre Système d'Information (SI). Ce programme repose notamment sur les exigences de la norme ISO 27001.

Des campagnes de phishing et des tests d'intrusion internes et externes contribuent à la résilience du système d'information du Groupe.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la sensibilisation à la cybersécurité, nos outils de surveillance ainsi que plusieurs projets à l'échelle du Groupe contribuent à la structuration et à l'homogénéisation de nos données.

1.2.3.1 Données environnementales – focus sur les données d'émissions de GES

Nous effectuons un Bilan Carbone annuel depuis 2012. Le périmètre de ce bilan porte sur l'ensemble des activités en France, au Royaume-Uni, en Australie, en Allemagne, en Espagne et au Mexique. Plusieurs Unités Fonctionnelles et Opérationnelles (UFOs) et filiales cohabitent sur le même site. Les achats de prestations de service ne sont pas pris en compte actuellement mais le seront à court terme. Les données d'impact des visites de personnes et parties prenantes externes sur nos sites ne sont pas encore intégrées dans le bilan carbone car quantifier précisément les émissions indirectes liées à leurs déplacements, modes de transport et comportements sur site reste complexe.

Le processus de recueil des données et de calcul du bilan carbone est piloté par la direction RSE. En 2024, 38 collaborateurs y ont contribué. Chaque donnée est soumise à un contrôle de cohérence (vs année n-1) avant d'être intégrée.

Ce bilan intègre à la fois les émissions directes et indirectes liées à l'activité à travers trois périmètres d'analyse appelés scopes :

- **Le scope 1** regroupe les émissions directes provenant des sources contrôlées par l'organisation (ex. combustion de carburant, process industriels, chaudières).
- **Le scope 2** regroupe les émissions indirectes liées à l'énergie (production d'électricité, de chaleur ou de froid achetés et consommés).
- **Le scope 3** concerne les autres émissions indirectes liées à la chaîne de valeur (déplacements domicile-travail, achats, gestion des déchets, transport amont et aval, etc.).

Nous utilisons la solution SaaS Tennaxia (ex-TRAAACE) pour réaliser ce bilan. Cette solution facilite la collecte, le suivi et la traçabilité des données carbone sur différents sites et activités (achats, matériel,

activités visioconférence, consommation d'électricité, surfaces de bureau, déplacements, etc.), avec des relances automatiques pour combler les données manquantes.

Nous suivons la méthode développée par l'ADEME pour estimer les émissions associées à une dépense (facture d'électricité, achat de matériel, etc.), dont une des caractéristiques clés est la prise en compte native de l'incertitude dans les données utilisées, ce qui améliore la fiabilité et la qualité du bilan carbone. Tous les ans, les effectifs, heures travaillées et chiffres d'affaires pour chaque site sont mis à jour. Les résultats sont exprimés en tonnes et en kilogrammes équivalent CO₂ (tCO₂ et kgCO₂e), ce qui facilite le suivi, la comparaison et la mise en place d'actions au fil du temps. Notre bilan carbone prend en compte l'ensemble des gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), hydrofluorocarbure (HFC), perfluorocarbure (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆).



1.2.3.2 Données sociales – focus sur les Ressources Humaines

La Direction RSE est chargée de centraliser les données sociales, environnementales, de sécurité et sociétales conformément aux normes CSRD et aux exigences EcoVadis, plateforme d'évaluation indépendante. S'agissant des données relatives à la sécurité et environnementales, la Direction SMI collecte et centralise ces données pour le Groupe. S'agissant des informations sociales (ESRS S1), les données ont été collectées et centralisées par la Direction des Ressources Humaines (France et international).

La collecte de données a mis en évidence la nécessité d'améliorer le système d'information du Groupe en systématisant la remontée des indicateurs, en harmonisant et en automatisant le processus de collecte, de consolidation et de centralisation de la donnée en France et à l'international.

Les migrations vers le logiciel SAP (Systèmes, Applications et Produits pour le Traitement des Données) et un nouveau Système d'Information des Ressources international contribueront à structurer nos données RH internationales à l'horizon 2028.

1.3 DÉFINIR LE SOCLE COMMUN QUI GARANTIT LA TRANSPARENCE

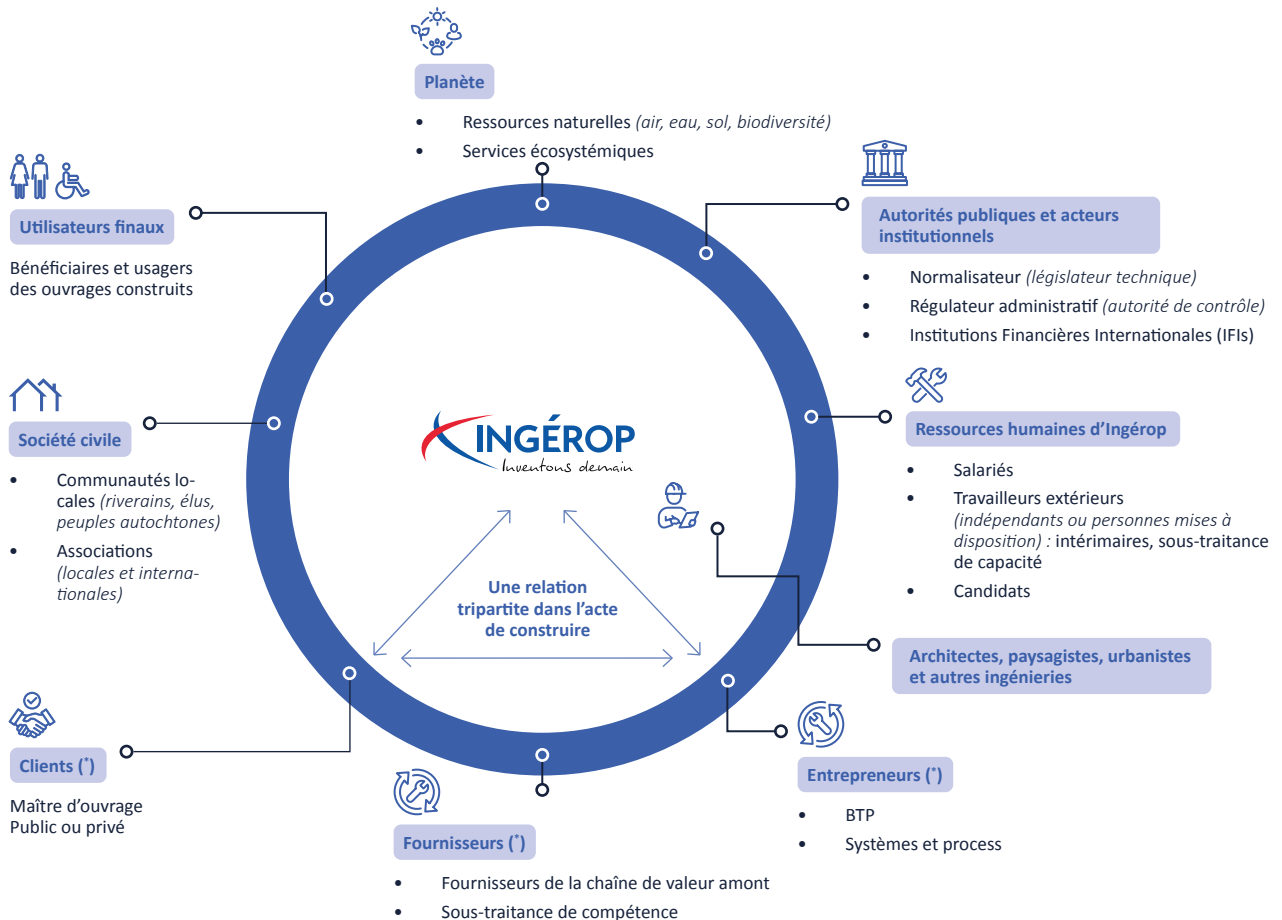
La CSRD impose, avant toute autre analyse, de publier la vision que l'entreprise a de :

- ses parties prenantes,
- son modèle d'affaires et sa chaîne de valeur,
- sa politique de durabilité,
- la conduite de ses affaires, sur les plans éthiques, organisationnels et relationnels
- la structure de la gouvernance

1.3.1 PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes d'Ingérop sont définies comme les personnes et organisations qui peuvent influencer l'activité du Groupe ou sur lesquelles celui-ci peut exercer une influence. Chez Ingérop, elles incluent prioritairement les collaborateurs (salariés, intérimaires), clients publics et privés, fournisseurs et sous-traitants, actionnaires

salariés, autorités locales, société civile, partenaires académiques et partenaires privés (co-traitants, architectes, ingénieries entreprises). Notre vision intègre leurs attentes sociétales et environnementales pour façonner une ingénierie responsable.



La liste des parties prenantes internes et externes et l'identification des principaux enjeux et exigences associés ont été définies au travers de nos différentes démarches de certifications (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et ISO 19443). Cette liste a fait l'objet d'une mise à jour en 2024 dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance des risques et du projet CSRD.

(*) Partie prenante comprenant des travailleurs de la chaîne de valeur (amont et aval).

1.3.2 MODÈLE D'AFFAIRES ET CHAÎNE DE VALEUR

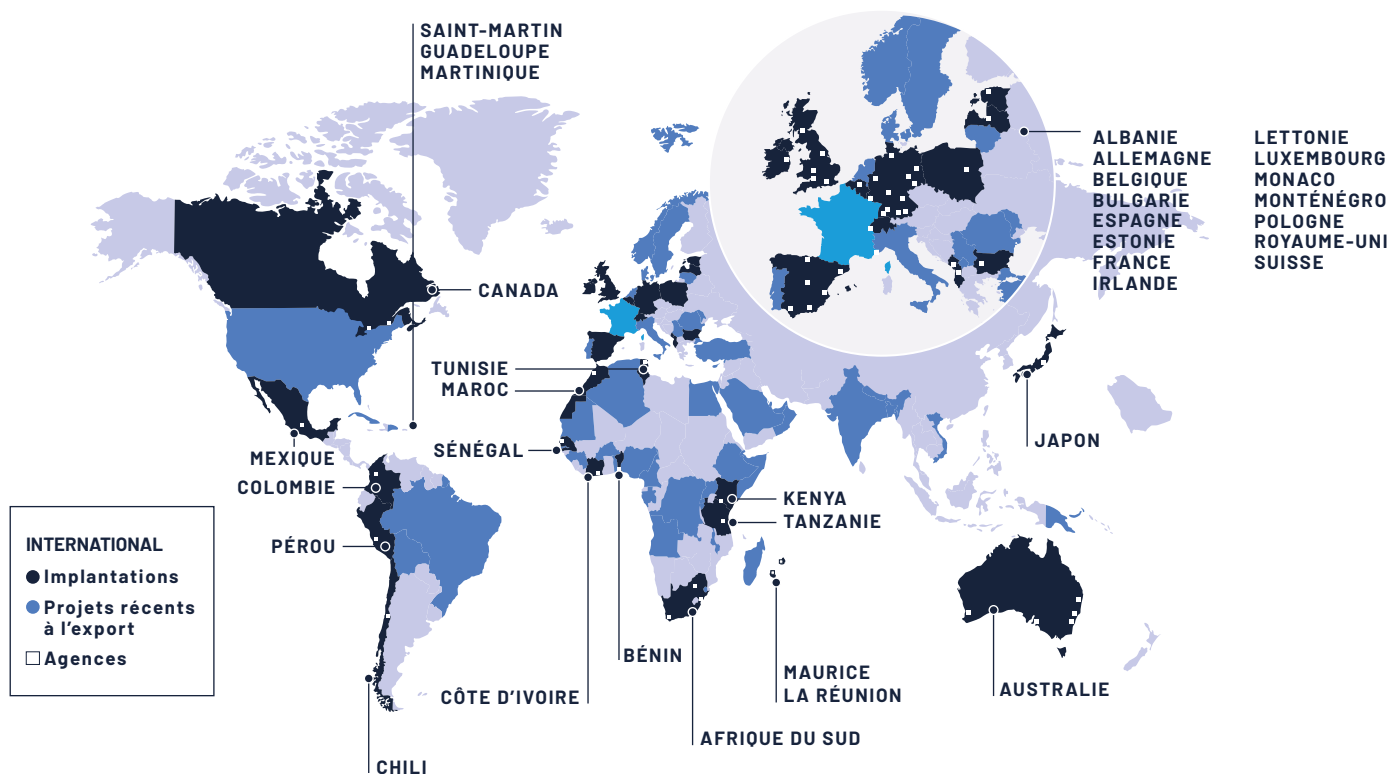
Ingérop est un groupe indépendant français d'ingénierie et de conseil, fondé en 1962, qui génère de la valeur en apportant des expertises intellectuelles sur l'ensemble du cycle de vie des projets de construction et d'aménagement du territoire (phases amont : diagnostics, études de faisabilité, conception initiale ; phases aval : conception détaillée, maîtrise d'œuvre, management de projet, suivi d'exploitation).

Ingérop est structuré en 7 activités : Bâtiment, Eau, Énergie, Industrie, Infrastructure & Mobilité, Transport, Ville.

La prise en compte des enjeux liés à la transition climatique, écologique et énergétique représente 30 % du chiffre d'affaires du Groupe.

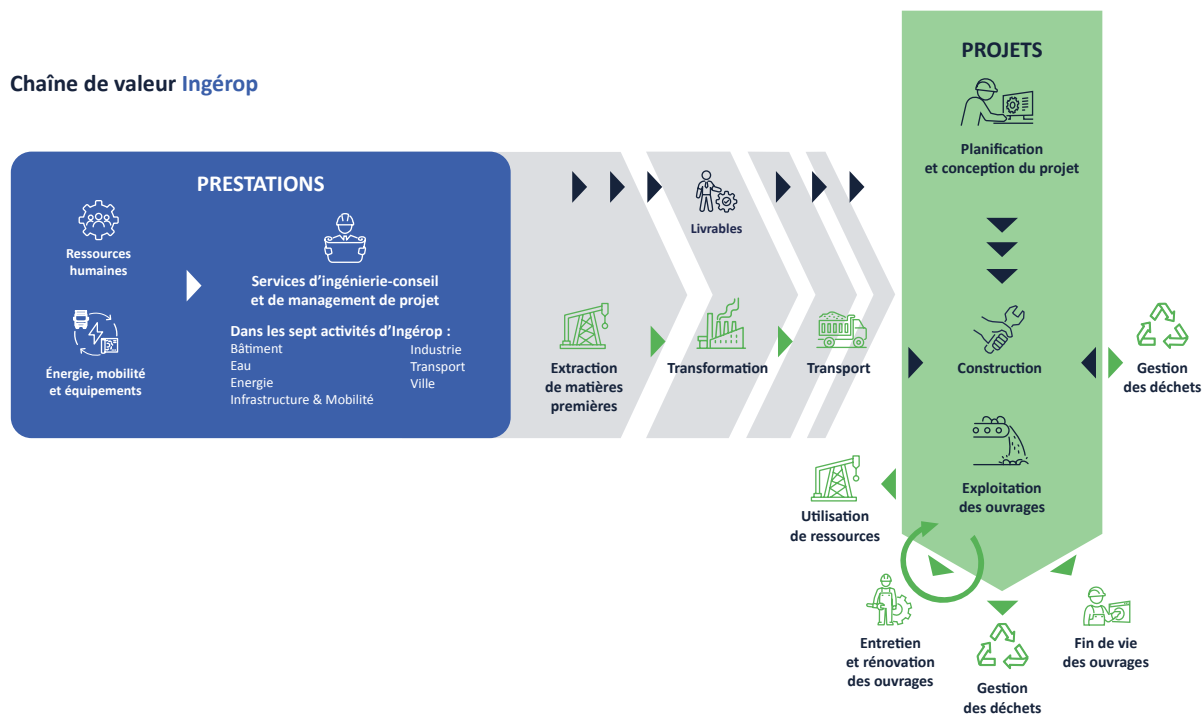
507 M€
de chiffre d'affaires en 2025
dont 69 % en France
et 31 % à l'international

plus de
110
implantations permanentes
et près de 3 700 collaborateurs
(données 2025)



La représentation de notre chaîne de valeur est le fruit d'un travail collaboratif réalisé en 2024 :

Chaîne de valeur Ingérop





« Il n'existait pas vraiment de modèle adapté à notre métier d'ingénieur. Nous avons dû créer notre propre voie. Nous sommes une société d'ingénierie-conseil, c'est-à-dire un prestataire intellectuel dont les équipes produisent surtout des plans et des notes de calcul, et vont sur le terrain...autant d'activités dont les impacts sont limités. Bien entendu, nous travaillons à réduire notre bilan carbone Groupe et nos impacts numériques. En comparaison, les projets que nous concevons ont des impacts multiples, d'un tout autre ordre de grandeur, liés à la construction et l'exploitation des ouvrages dont nous ne sommes que le maître d'œuvre, acteur parmi d'autres de l'acte de construire. En effet, si nous sommes loin d'avoir la maîtrise complète de la chaîne de valeur de la construction, nous disposons de leviers pour changer la donne. Notre responsabilité est d'embarquer les acteurs, de l'amont en aval, vers des choix responsables, pour plus de bénéfices, moins de dommages et de risques pour la société et la nature. »

François Lacroix, Directeur Scientifique et Technique, 2025

Cette chaîne couvre l'ensemble de nos parties prenantes et intègre nos services d'ingénierie-conseil et de management de projets en France et à l'international. Ingérop conçoit des ouvrages partout dans le monde et en prescrit les travaux avant d'en superviser et d'en contrôler la bonne exécution. Nous avons donc souhaité intégrer les phases aval et amont de nos prestations, soit toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation des ouvrages en passant par la construction. Cette représentation marque clairement que notre impact dépasse largement nos prestations intellectuelles, à travers

les leviers dont nous disposons dans notre rôle de prescription de travaux.

Pour chaque enjeu, ce sont non seulement les impacts, risques et opportunités associés à nos activités propres qui sont analysés, mais aussi ceux liés à la construction et à l'exploitation des ouvrages tout au long de leur vie.

1.3.3 POLITIQUE DE DURABILITÉ

La durabilité concerne l'ensemble du Groupe et de ses activités, en France et à l'international.

Ce chapitre introduit les politiques prévues pour fédérer les collaborateurs, garantir la remontée efficace des données et la mise en œuvre effective des actions prévues. Il présente également les départements, les postes et les organes impliqués dans le pilotage de la durabilité du Groupe.

Pour accompagner sa stratégie de développement et face aux enjeux écologiques, sociétaux et numériques, Ingérop a lancé un nouveau plan stratégique en 2019 : Vision 2027. En faisant de l'écologie le premier axe de ce plan stratégique, notre Groupe s'est engagé à encourager et à soutenir, au sein de ses équipes et chez ses clients, les initiatives visant à réduire les impacts liés à nos activités.

Les six autres axes de Vision 2027 sont :

- 1 Promouvoir l'ingénierie augmentée par le digital** (nouveaux outils, sécurisation de systèmes d'information, digitalisation, intelligence artificielle, data science, etc).
- 2 Placer l'humain au cœur de nos préoccupations** pour favoriser le bien-être au travail et l'épanouissement de chacun, la formation, la mobilité, le recrutement et la fidélisation de nos collaborateurs, la montée en compétences et le haut niveau d'expertise.
- 3 Proposer à nos clients une offre diversifiée de services innovants** pour anticiper et satisfaire les besoins émergents des clients tels que l'éco-conception, la numérisation, la performance énergétique ou encore la maîtrise du risque environnemental.
- 4 Tendre vers l'excellence opérationnelle** à travers l'optimisation des processus internes, l'harmonisation des pratiques, la qualité des services aux clients ou encore l'amélioration du confort de travail de nos collaborateurs.
- 5 Développer notre présence à l'international** en consolidant nos positions en Europe et vers des zones stratégiques comme le Canada et la Scandinavie.
- 6 Innover en continu au bénéfice des clients et des équipes** notamment via le programme d'intrapreneuriat IN³ dont les objectifs sont de stimuler la créativité et d'accompagner le développement d'offres à forte valeur ajoutée.

Chaque axe de ce plan stratégique contribue à réinventer nos métiers, l'ingénierie et le conseil. À travers Vision 2027, Ingérop suit un cap clair : conjuguer excellence technique et engagement environnemental pour répondre aux défis des transitions tout en consolidant la performance et la crédibilité du Groupe.

Ingérop s'est également doté d'une politique RSE comportant plusieurs volets : sociaux, environnementaux et achats responsables.

- Le collectif** - Promues à travers la formation, l'accompagnement au changement et l'invitation à l'engagement, nos politiques reposent sur la mobilisation de nos salariés au quotidien. C'est collectivement que nous avons mis en place un centre de réflexion et d'action, nommé Comité ID Lab, pour promouvoir pratiques écoresponsables (déplacements, achats, consommation numérique, conception de nos solutions) et démarches apprenantes (temps d'échanges et de retours d'expérience).
- L'humain** - Notre Groupe s'engage et investit pour le bien-être et la qualité de vie au travail, pour la promotion de notre marque employeur, de la diversité et de l'inclusion, et pour la formation à la transition écologique. Notre objectif est de favoriser l'épanouissement de chacun, d'accompagner l'évolution des compétences, la mobilité interne et de renforcer la fidélisation de nos talents.
- L'environnement** - Notre politique environnementale structurée par un système de management environnemental, certifié ISO 14001, permet d'identifier, de maîtriser et de réduire les impacts environnementaux des activités du Groupe, tout en assurant la conformité réglementaire, la prévention des risques et une communication transparente en interne et en externe.
- Les achats responsables** - Nos pratiques d'achat ont un impact social et environnemental significatif sur notre capacité à fournir des solutions d'ingénierie durables et innovantes. Notre politique d'achats intègre plusieurs exigences RSE dans la chaîne d'approvisionnement tout en assurant notre viabilité économique. Ingérop incite l'ensemble de ses fournisseurs et sous-traitants à s'engager dans une démarche RSE, qualité et/ou cybersécurité.

FOCUS FONDATION

Créée fin 2025 et abritée par la Fondation de France, la Fondation Ingérop a pour vocation de soutenir des projets favorisant l'insertion, la transmission des savoir-faire et la construction d'un monde durablement vivant. Présidée par Olivier Poulet, ancien dirigeant de l'UFO Méditerranée Ingérop, la fondation fédère les initiatives d'engagement des collaborateurs du Groupe et s'appuie sur le maillage territorial d'Ingérop, en France et à l'international. Ses actions, guidées par la bienveillance et la proximité, soutiennent des projets dans les domaines de l'éducation, de la solidarité et de la prévention des risques climatiques et naturels.

1.3.4 CONDUITE DES AFFAIRES

Les normes de la CSRD recommandent de décrire comment l'entreprise organise et encadre la conduite de ses affaires, sur les plans éthique, organisationnel et relationnel avec ses partenaires (ESRS G1).

Le Groupe Ingérop fonde ses activités sur des principes d'intégrité, de transparence et de respect des lois et réglementations en vigueur dans l'ensemble des pays où il opère. Sa politique éthique encadre les comportements attendus de ses collaborateurs, partenaires et fournisseurs afin de prévenir toute forme de corruption, de fraude ou de conflit d'intérêts.

Ingérop proscrie toute pratique contraire aux lois anti-corruption ou au droit de la concurrence, interdit toute manipulation de procédures d'appels d'offres et exige que ses relations contractuelles reposent sur la loyauté et la transparence. Les partenariats, sous-traitances et achats sont encadrés par des contrats.

Chaque collaborateur agit avec professionnalisme, indépendance et responsabilité. En cas de conflit d'intérêts ou de doute sur une situation éthique, il doit en informer sa hiérarchie ou la Directrice Éthique du Groupe. Le dispositif d'alerte interne permet à tout collaborateur ou partenaire de signaler, et donc de prévenir une violation du Code d'intégrité. Ces signalements sont traités de façon sécurisée et les lanceurs d'alerte sont protégés conformément à la loi.

Ainsi, Ingérop entend promouvoir une culture d'intégrité et de transparence à tous les niveaux de son organisation, en cohérence avec ses valeurs et engagements de responsabilité sociétale.

Par exemple, le Groupe a fait le choix de se désengager du secteur gazier et pétrolier.

S'agissant du nucléaire, le positionnement du Groupe est pragmatique et responsable. Le sujet peut diviser, néanmoins une part significative de la population admet que le nucléaire est un pilier stratégique de la transition énergétique en France. Notre Groupe mobilise ses compétences d'ingénierie et de conseil pour contribuer à la sûreté, à la performance et à la décarbonation du secteur, tout en accompagnant l'innovation autour des nouveaux réacteurs, des installations de stockage de déchets et de la maintenance et du décommissionnement des infrastructures existantes. En effet, le nucléaire peut représenter un risque pour notre réputation, un risque estimé non matériel à l'heure actuelle. Ce secteur est également une opportunité de marché en raison des réglementations favorables ou d'exigences croissantes en matière de décarbonation.

Sur les dix enjeux, un seul, l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption, est jugé matériel :

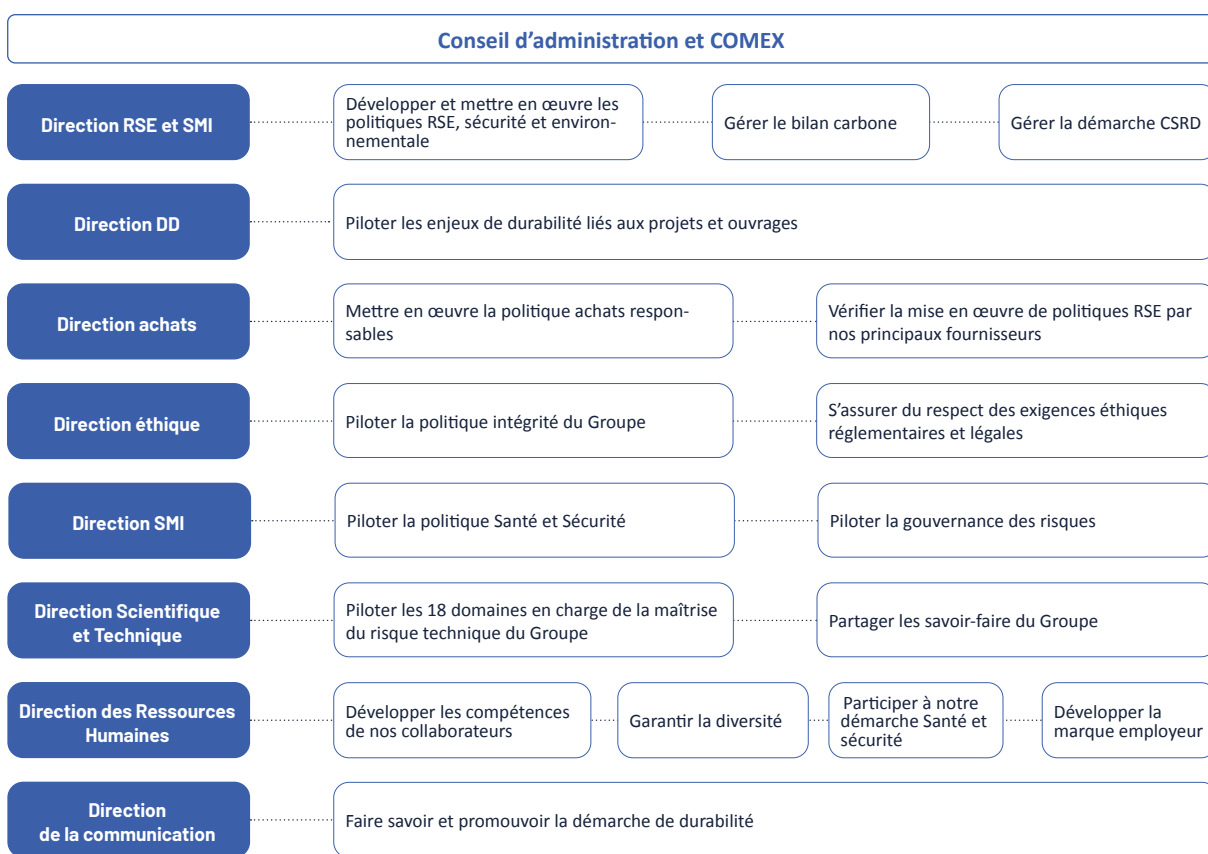
Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité
G1	Éthique des affaires et lutte contre la corruption	Pertes financières dues aux manquements éthiques	Opérations propres	Mat. Financière

↗ Positif | ↘ Négatif | ↕ Opportunité | ⚠ Risque

Ce risque expose le Groupe à des pertes financières dues à des manquements éthiques, ainsi qu'à des risques réputationnels, opérationnels et d'engagement de sa responsabilité civile, pénale ou contractuelle (sanctions, amendes ou frais). L'ampleur de cet enjeu est jugée « élevée ». La probabilité est confirmée par l'analyse qui tient compte des conséquences graves potentielles en cas de manquement avéré. Les données relatives à cet enjeu seront récoltées puis publiées dans les prochains rapports de durabilité.



1.3.5 STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA DURABILITÉ



Important

Ingérop a mandaté un de ses Commissaires aux Comptes (CAC) pour réaliser une analyse d'écarts. Cette démarche proactive a permis de valider la compréhension des attentes réglementaires et d'affiner nos processus internes, garantissant une transition fluide vers la conformité CSRD. Les auditeurs seront désignés par notre Conseil d'administration.





02

Enjeux climatiques et ressources naturelles (ESRS E)

En 2025, les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et la trajectoire de lutte contre le réchauffement climatique ont été revus dans un contexte d'échéance à cinq ans de l'Agenda 2030. Même si l'Accord de Paris reste le cadre central, l'ONU appelle à accélérer la mise en œuvre des ODD. Les prochaines années seront décisives : accélérer la transformation systémique et mobiliser davantage de financements pour réduire l'impact des activités humaines sur le climat. Ingérop souhaite intensifier ses engagements pour atténuer les émissions liées à ses activités, pour transformer son modèle d'affaires et ceux de ses parties-prenantes.

Cette partie présente nos politiques, nos actions et les résultats obtenus.

Sur les trois dimensions associées au changement climatique, 12 enjeux ont été évalués. Seuls quatre d'entre eux ont été jugés matériels en termes d'impact de matérialité, tandis que huit ne présentent ni de matérialité d'impact et ni de matérialité financière.

Les 4 enjeux matériels :

Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité	
E1	Atténuation (interne)	Émissions de GES liées aux activités internes d'Ingérop contribuant au changement climatique	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
E1	Atténuation (externe)	Émissions de GES liées aux activités de la chaîne de valeur (chantiers et conception des ouvrages) contribuant au changement climatique	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage	Mat. d'impact	↘
E1	Adaptation	Dégradation progressive des conditions de travail des individus en raison des conséquences du changement climatique	Opérations propres et sur les chantiers	Mat. d'impact	↘
E1	Transition énergétique	Contribution à la transition, à la production énergétique décarbonée, innovation et principes constructifs sobres	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage	Mat. d'impact	↗

↗ Positif | ↘ Négatif | ↕ Opportunité | ⚠ Risque

2.1.1 ATTÉNUATION

2.1.1.1 Politiques

L'atténuation concerne en premier lieu nos activités propres, enjeu central pour le Groupe.

Nous travaillons sur l'élaboration d'un plan de transition en visant une compatibilité avec les objectifs de l'Accord de Paris et la neutralité carbone européenne en 2050. Notre ambition de décarbonation encadrée par Vision 2027 se traduit concrètement avec l'objectif fixé de - 35 % de notre empreinte carbone unitaire d'ici 2027 par rapport à 2019.

Pour déployer cette politique, Ingérop s'appuie depuis 2019 sur le groupe de réflexion et d'actions nommé ID Lab dont les objectifs sont :

- Favoriser l'engagement de nos collaborateurs et les sensibiliser aux enjeux du développement durable,
- Être éco-responsables dans nos comportements quotidiens et nos achats,
- Réduire l'empreinte carbone de nos déplacements,
- Réduire l'empreinte carbone et l'empreinte « matière » de notre consommation numérique,
- Susciter le réflexe développement durable dans nos projets.

ID Lab est composé de collaborateurs volontaires investis pour la promotion de pratiques quotidiennes plus responsables en concertation avec le domaine Environnement de la Direction Scientifique et Technique.

Pour ce qui concerne en second lieu les émissions de GES liées à la construction et à l'exploitation des ouvrages que nous concevons, bien plus conséquentes, le Groupe a décidé de former l'ensemble de ses équipes et de sensibiliser ses partenaires et clients. Son objectif est d'influencer toute la chaîne de valeur.

2.1.1.2 Actions

Afin de cibler les leviers les plus influents sur ses activités propres, Ingérop a privilégié les domaines du transport et du numérique qui représentent respectivement 62 % et 10 % de ses émissions GES en 2024.

Dans le domaine des transports, nous promouvons la mobilité douce :

- Notre plan d'actions pour la promotion du vélo sur les trajets domicile-travail a été renforcé et Ingérop a reçu le label Pro Vélo AFNOR en 2024 pour ses sites de Rueil-Malmaison et de Lille (Catégorie Or). Ce plan prévoit notamment la promotion du vélo et de la marche pour les courtes distances ainsi que la prise en charge de 600 euros (900 euros en 2024) pour l'achat de vélos électriques.
- Nous privilégions le train pour les trajets de 2 à 3 heures, développons le covoiturage via un partenariat avec Karos et avons systématisé la prise en charge de 75 % des abonnements transports en commun.
- Notre flotte de véhicules de fonction est progressivement électrifiée (50 % de véhicules à faibles émissions soit < 60 g/km CO₂, avec 39 % de voitures hybrides rechargeables ou électriques en 2023). Nos actions intègrent également une sensibilisation à la conduite écologique et un recours à la visioconférence dès que cela est possible.

Un groupe de travail dédié à l'empreinte numérique favorise la sobriété : prolongement de la durée de vie de nos équipements via la réparation, le reconditionnement et l'optimisation de la gestion des données.

En 2025, le bilan carbone numérique révèle une croissance des usages à maîtriser ; des indicateurs de consommation de données par collaborateur contribuent à informer et à sensibiliser nos équipes pour ancrer et massifier les bonnes pratiques.

Concernant les émissions de GES liées à la construction et à l'exploitation des ouvrages, et devant l'importance de cet enjeu, Ingérop a mené plusieurs actions :

- Lancement d'un Observatoire Carbone qui matérialise l'objectif d'évaluation de 80 % de nos projets de maîtrise d'œuvre d'ici fin 2027. Cet indicateur permet déjà de «scorer» les projets de transport, dans le domaine de la ville et des infrastructures. Des développements futurs permettront d'intégrer les activités d'énergie et les ouvrages d'art.
- Montée en compétences de nos chefs de projets via une formation en ligne, Environnement 360°, intégrant 40 modules dédiés à l'écologie et au climat.
- Développement d'outils d'évaluation pour accompagner nos clients dans la réduction de l'empreinte carbone de leurs projets :

- **Ecale** adapté aux façades d'un bâtiment.
- **InfraCost** adapté aux projets d'infrastructures et d'aménagements urbains.
- **Calcab** adapté aux structures en béton.

- Mise en œuvre de plusieurs projets d'éco-conception visant à réduire l'empreinte environnementale durant la conception et la vie des ouvrages. Cela se traduit concrètement par les actions suivantes :

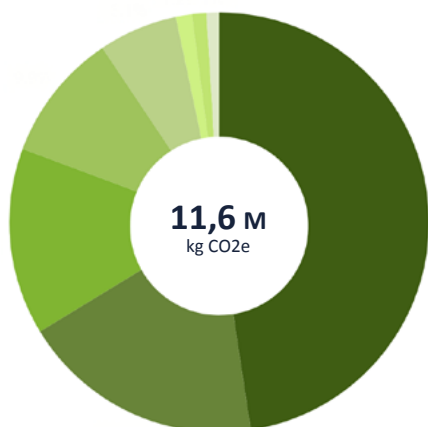
- **Sensibiliser et former** les équipes internes, clients et partenaires, à l'écoconception, à la réglementation environnementale et à la maîtrise des risques pour garantir la prise en compte systématique de l'environnement dans les projets.
- **Accroître** la performance énergétique des bâtiments et des infrastructures.
- **Favoriser** l'emploi d'éco-matériaux, la gestion sobre des ressources et l'économie circulaire à toutes les phases de conception et de construction.
- **Promouvoir** des solutions de désimperméabilisation des sols, de création d'îlots de fraîcheur et de végétalisation afin de maximiser les gains écologiques tout en minimisant les impacts résiduels.

2.1.1.3 Résultats

Grâce à ces actions conjuguant réduction des émissions de GES, des consommations énergétiques et numériques, l'empreinte carbone des activités propres du Groupe a diminué de 21 % en 2024 par rapport à 2019.

Bilan 2024 Groupe :

France + Allemagne + UK + Australie + Espagne + Mexique + Chili



Répartition par catégorie

Émissions de GES induites en kg CO2e

- **Déplacements pro (47,6 %)**
5 509 203,54 kg CO2e
- **Achats (18,7 %)**
2 157 713,81 kg CO2e
- **Trajets (14,4 %)**
1 663 110,32 kg CO2e
- **Numérique (9,93 %)**
1 148 849,44 kg CO2e
- **Immobilisations (6,07 %)**
702 379,88 kg CO2e
- **Émissions fugitives (1,24 %)**
143 459,40 kg CO2e
- **Énergie (1,11 %)**
128 525,44 kg CO2e
- **Déchets (0,97 %)**
112 358,92 kg CO2e

Nb de salariés
3,78k kg CO2e / unité

Nb d'heures travaillées
2,56 kg CO2e / unité

Chiffre d'affaires
27,5 kg CO2e / k€

- 21 % depuis 2019

2.1.2 ADAPTATION

2.1.2.1 Politique

L'adaptation est au cœur de nos stratégies pour répondre aux besoins actuels et anticiper les attentes futures de nos collaborateurs et de nos clients, dans un souci constant de conformité réglementaire.

Vision 2027 a impulsé une gestion plus proactive et adaptée face à l'évolution des contextes environnementaux, réglementaires et socio-économiques. Nos engagements pour renforcer la résilience de nos activités seront formalisés à l'horizon 2027.

Le seul impact matériel (matérialité d'impact) de cet enjeu est le risque de dégradation progressive des conditions de travail de nos collaborateurs sur l'ensemble des sites d'Ingérop, des travailleurs sur les chantiers ainsi que sur la chaîne de valeur en raison des conséquences du changement climatique. Le scénario retenu concerne principalement les canicules et les vagues de chaleur.

Les aléas liés au changement climatique représentent d'abord un risque pour les collaborateurs sur les chantiers et ceux de la chaîne d'approvisionnement, et pourraient provoquer l'arrêt de chantiers et de travaux d'extraction. Cet enjeu n'a cependant pas de caractère irréversible.

Ingérop privilégie toujours la sécurité de ses collaborateurs et de ses prestataires face aux risques climatiques.

L'intégrité physique des utilisateurs et des riverains des ouvrages, en cas d'aléas climatiques extrêmes du fait d'ouvrages inadaptés (inondations, incendies, cyclones, etc.), n'est pas considéré comme un enjeu matériel. Le contexte réglementaire européen induit la conception de bâtiments toujours plus résilients, ce qui n'est pas forcément le cas en dehors de l'Europe.

2.1.2.2 Actions

Dans le respect de la réglementation, les projets d'infrastructures, développés pour nos clients, sont conçus et dimensionnés pour prendre en compte un certain nombre de catastrophes naturelles. Le suivi des objectifs et plans d'actions découlant de la stratégie d'adaptation de nos activités propres sont facilités par notre Système de Management Environnemental (SME) certifié ISO 14001.

Une analyse environnementale est menée annuellement par l'équipe SMI du Groupe pour l'ensemble des sites Ingérop avec une vérification du respect des exigences réglementaires et normatives.

Une analyse qualité, sécurité et environnement est réalisée au démarrage de chaque projet. Enfin, une analyse des risques sécurité est réalisée et formalisée dans les ordres de mission en France et à l'international. En période de canicule par exemple, Ingérop applique plusieurs mesures de prévention et de sécurité pour ses collaborateurs et les sous-traitants sur les chantiers.

Le Groupe a créé un indicateur pour mesurer la résilience des projets vis-à-vis des aléas climatiques. Cet indicateur permet d'évaluer la vulnérabilité climatique des ouvrages (niveau d'exposition), leur

niveau d'adaptation face à ces risques en favorisant à la fois la sensibilité (caractéristiques intrinsèques) et l'effet « effort du projet ». Afin de contribuer à la généralisation de l'utilisation de cet outil et à la montée en compétences de nos chefs de projets, un module de formation permet de comprendre les bases de l'adaptation et d'orienter les choix de nos clients. L'appropriation progressive de l'indicateur par les collaborateurs est facilitée par une interface web et via des sessions internes animées par nos experts.

Dans le cadre de ses projets, Ingérop met en œuvre la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » afin de limiter l'artificialisation des sols et de favoriser la restauration des milieux naturels.

Par ailleurs, la création d'Actierra marque une structuration, une montée en compétence collective et une capacité à proposer des solutions innovantes pour répondre aux défis de résilience dans la conception et l'accompagnement des projets.

2.1.2.3 Résultats

80 % des projets du Groupe feront l'objet d'une évaluation via l'indicateur de résilience d'ici fin 2027. Cet indicateur a été développé en 2024 et testé en 2025. Parallèlement, le programme de formation en ligne « Environnement 360° », structuré en 40 modules dédiés, assurera la sensibilisation et la montée en compétences de 100 % des chefs de projet du Groupe d'ici fin 2027.

2.1.3 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2.1.3.1 Politique

La politique du Groupe en matière de transition énergétique vise à orienter les choix de ses parties prenantes vers la production d'énergies décarbonées et la réalisation d'ouvrages énergétiquement sobres tout au long de leur cycle de vie. La contribution du Groupe aux choix de solutions décarbonées (hydrogène vert, installations nucléaires, réseaux de chaleur renouvelables, bus électriques), des acteurs en aval (territoires, maîtres d'ouvrage) et en amont (fournisseurs via achats responsables), répond à Vision 2027 et aux engagements inscrits dans la charte de l'ingénierie pour le climat et la biodiversité de Syntec Ingénierie.

Le seul impact matériel de l'enjeu Transition énergétique est jugé positif et durable. Il s'agit de la réduction des émissions de GES, de la limitation des impacts sur la biodiversité et de la préservation des ressources grâce à des ouvrages de production d'énergies renouvelables faiblement carbonés et performants (ex. : hydrogène, biométhane, captation de CO₂...). Le Groupe travaille activement au développement d'innovations dans ces domaines. Ingérop souhaite apporter une réponse adaptée aux attentes du marché et impulser l'augmentation de la part de projets et ouvrages énergétiquement sobres dans son portefeuille de projets.

2.1.3.2 Actions

Nos actions se traduisent par la réorientation de l'activité Énergie d'Ingérop vers les productions d'énergie non carbonée et la massification des réseaux de transport et des usages électriques. En complément, le Groupe a développé des prestations d'accompagnement permettant à nos clients d'accéder au financement de leurs solutions de performance énergétique pour des projets neufs ou existants.

L'activité Énergie d'Ingérop, dont 75 % portent sur le nucléaire, représente un risque réputationnel considéré comme non matériel.

Les solutions d'ingénierie dédiées aux projets et ouvrages nucléaires (6 à 7 % de l'activité du Groupe) sont certifiées ISO 19443 depuis 2022. Ces solutions concernent :

- L'entreposage temporaire et le stockage définitif des combustibles,
- Le traitement, la séparation, le recyclage, la fabrication de combustibles, notamment les nouveaux combustibles adaptés aux réacteurs AMR (Advanced Modular Reactors) et SMR (Small Modular Reactors),
- La production d'énergie électronucléaire.

En 2025, deux nouvelles entités ont été certifiées. Cette certification garantit des standards élevés de sûreté, de qualité et de conformité réglementaire tout au long du cycle de vie des installations.

2.1.3.3 Résultats

L'activité Énergie d'Ingérop entend contribuer activement à la lutte contre le réchauffement climatique en apportant des solutions adaptées face à une demande croissante (production d'énergie électrique à partir de sources décarbonées, décarbonation des secteurs industriels, tertiaires et du transport, amélioration de la performance énergétique des bâtiments, optimisation de l'utilisation de l'énergie).

Les données relatives à cet enjeu seront récoltées puis publiées dans les prochains rapports de durabilité.

2.1.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	ANNÉE DE RÉFÉRENCE (2019)	2023	2024
ÉMISSION CO₂ SCOPES 1,2 ET 3			
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉMISES PAR SCOPE (DU 01/01 AU 31/12) EN TONNES ÉQUIVALENT CO₂ :			
SCOPE 1	1 638 t.eq. CO ₂	2 182 t.eq. CO ₂	2 286 t.eq. CO ₂
SCOPE 2 FONDÉES SUR LA LOCALISATION	123 t.eq. CO ₂	245 t.eq. CO ₂	68 t.eq. CO ₂
SCOPE 2 FONDÉES SUR LE MARCHÉ
SCOPE 3	6 086 t.eq. CO ₂	6 907 t.eq. CO ₂	9 210 t.eq. CO ₂
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LA LOCALISATION)	7 847 t.eq. CO ₂	9 334 t.eq. CO ₂	11 565 t.eq. CO ₂
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LE MARCHÉ)
INTENSITÉ D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE			
INTENSITÉ D'ÉMISSIONS PAR EURO DE CHIFFRE D'AFFAIRES (HT) (FONDÉES SUR LA LOCALISATION)	51 kg.eq. CO ₂ /€	27 kg.eq. CO ₂ /€	27,5 kg.eq. CO ₂ /€
INTENSITÉ D'ÉMISSIONS PAR EURO DE CHIFFRE D'AFFAIRES (HT) (FONDÉES SUR LE MARCHÉ)
INTENSITÉ D'ÉMISSIONS PAR HEURE TRAVAILLÉE (FONDÉES SUR LA LOCALISATION)	4,3 kg.eq. CO ₂ /h	2,33 kg.eq. CO ₂ /h	2,56 kg.eq. CO ₂ /h
INTENSITÉ D'ÉMISSIONS PAR HEURE TRAVAILLÉE (FONDÉES SUR LE MARCHÉ)
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE			
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR RAPPORT À LA VALEUR DE L'ANNÉE N-1 (FONDÉES SUR LA LOCALISATION)	..	18,95 %	23,9 %
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS PAR RAPPORT À LA VALEUR DE L'ANNÉE N-1 (FONDÉES SUR LE MARCHÉ)
ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ D'ÉMISSIONS PAR EURO DE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RAPPORT À LA VALEUR DE L'ANNÉE N-1 (FONDÉES SUR LA LOCALISATION)	1,85 %
ÉVOLUTION DE L'INTENSITÉ D'ÉMISSIONS PAR EURO DE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RAPPORT À LA VALEUR DE L'ANNÉE N-1 (FONDÉES SUR LE MARCHÉ)

Notes méthodologiques :

- **Scope 1** : émissions directes
- **Scope 2** : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques
- **Scope 3** : autres émissions indirectes (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.)

Les estimations présentées ci-dessus ont été réalisées avec la méthode Bilan Carbone fondée sur la localisation. Celle-ci sera complétée par une approche fondée sur le marché dans les prochaines années.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3	TOTAL EN 2024
ÉMISSION CO₂ SCOPES 1,2 ET 3				
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR IMPLANTATION D'INGÉROP ET PAR SCOPE (DU 01/01 AU 31/12) :				
ACE	867 040 t.eq. CO ₂	11 960 t.eq. CO ₂	2 027 556 t.eq. CO ₂	2 906 556 t.eq. CO ₂
GWT	168 205 t.eq. CO ₂	2 586 t.eq. CO ₂	511 096 t.eq. CO ₂	681 887 t.eq. CO ₂
ILE-DE-FRANCE (YC SIÈGE)	435 677 t.eq. CO ₂	16 564 t.eq. CO ₂	2 885 554 t.eq. CO ₂	3 337 794 t.eq. CO ₂
INGÉROP DEUTSCHLAND	238 221 t.eq. CO ₂	21 045 t.eq. CO ₂	925 275 t.eq. CO ₂	1 184 541 t.eq. CO ₂
INGÉROP T3	60 915 t.eq. CO ₂	5 711 t.eq. CO ₂	996 681 t.eq. CO ₂	1 063 306 t.eq. CO ₂
MED	235 341 t.eq. CO ₂	2 985 t.eq. CO ₂	547 792 t.eq. CO ₂	786 118 t.eq. CO ₂
NOE	254 934 t.eq. CO ₂	2 757 t.eq. CO ₂	584 161 t.eq. CO ₂	841 852 t.eq. CO ₂
RENDEL AUSTRALIE	0 t.eq. CO ₂	3 062 t.eq. CO ₂	34 678 t.eq. CO ₂	37 741 t.eq. CO ₂
RENDEL UK ++	20 825 t.eq. CO ₂	935 t.eq. CO ₂	531 039 t.eq. CO ₂	552 799 t.eq. CO ₂
AUTRES IMPLANTATIONS	5 700 t.eq. CO ₂	719 t.eq. CO ₂	166 588 t.eq. CO ₂	173 006 t.eq. CO ₂



Notes :

Alpes Centre Est / Grand Ouest / Méditerranée / Nord Est / Rendel UK ++ = Rendel + T&RS / Autres = Suisse (Helvéos)

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	2024
ÉMISSION CO₂ SCOPES 1,2 ET 3	
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR CATÉGORIE SUR LE SCOPE 3 (DU 01/01 AU 31/12) :	
CATÉGORIE 1 : PRODUITS ET SERVICES ACHETÉS	2 157 t.eq. CO ₂ (29,77 %)
CATÉGORIE 2 : BIENS IMMOBILISÉS	752 t.eq. CO ₂ (13,73 %)
CATÉGORIE 3 : ACTIVITÉS ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE ET AUX COMBUSTIBLES	129 t.eq. CO ₂ (0 %)
CATÉGORIE 5 : DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES OPÉRATIONS	112 t.eq. CO ₂ (1,22 %)
CATÉGORIE 6 : VOYAGES PROFESSIONNELS	5 509 t.eq. CO ₂ (36,82 %)
CATÉGORIE 7 : DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DES EMPLOYÉS	1 663 t.eq. CO ₂ (18,06 %)
CATÉGORIE 16 : AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES	37 021 t.eq. CO ₂ (0,40 %)

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

CONSOMMATION GLOBALE D'ÉNERGIE PAR TYPE D'ÉNERGIE (DU 01/01 AU 31/12) :

CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE LIÉE AUX ACTIVITÉS PROPRES	4 704 MWh
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE PROVENANT DE SOURCES FOSSILES	406 MWh
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE PROVENANT DE SOURCES NUCLÉAIRES	3 942 MWh
POURCENTAGE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PROVENANT DE SOURCES NUCLÉAIRES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	84 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE PROVENANT DE SOURCES RENOUVELABLES	355 MWh
CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE PROVENANT DE SOURCES RENOUVELABLES, Y COMPRIS DE LA BIOMASSE (COMPRENANT ÉGALEMENT DES DÉCHETS INDUSTRIELS ET MUNICIPAUX D'ORIGINE BIOLOGIQUE, DU BIOGAZ, DE L'HYDROGÈNE RENOUVELABLE, ETC.)	0 MWh
CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ, DE CHALEUR, DE VAPEUR ET DE REFRIGÉRISSMENT ACHETÉS OU ACQUIS À PARTIR DE SOURCES RENOUVELABLES	0 MWh
CONSOMMATION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE NON COMBUSTIBLE AUTOPRODUITE	0 MWh
POURCENTAGE DES SOURCES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	7 %
POURCENTAGE DES SOURCES FOSSILES DANS LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	9 %

PRODUCTION D'ÉNERGIE

PRODUCTION D'ÉNERGIE NON RENOUVELABLE	0 MWh
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE	0 MWh

2.2

ESRS E2 - POLLUTION

Le standard E2 porte sur la prévention, la réduction et la gestion des pollutions générées par les activités de l'entreprise, qu'elles soient atmosphériques, hydriques, chimiques, sonores ou lumineuses.

Les enjeux de pollution ne sont pas considérés comme matériels au regard de la Double Matérialité. Ils demeurent toutefois un point de vigilance opérationnelle, encadré par la politique environnementale du Groupe. Ingérop poursuit son action de prévention, de conformité réglementaire et d'amélioration continue afin de limiter tout risque de pollution directe ou indirecte.

En effet, les activités d'Ingérop génèrent un niveau faible de pollution directe. Les principaux postes concernés restent les déplacements professionnels (émissions atmosphériques liées à l'usage de véhicules et d'avions), les rejets d'eaux usées associés à l'usage des bureaux, ainsi que les nuisances lumineuses provenant de l'éclairage nocturne éventuel des sites. Les risques de pollution tels que le rejet de substances restent probables mais l'impact financier est faible, du fait de leur ampleur réduite et d'une bonne maîtrise opérationnelle. Ils peuvent toutefois engager la responsabilité civile, pénale ou contractuelle d'Ingérop en cas de manquement réglementaire. Ingérop demeure vigilant sur ces aspects via sa politique QSE (Qualité-Sécurité-Environnement), conforme à la norme ISO 14001 et à travers la sensibilisation des collaborateurs.

L'analyse des risques liés aux projets fait ressortir un niveau de matérialité potentielle plus élevé sur les activités de conception, ingénierie et supervision de chantiers, sans toutefois relever d'enjeux matériels.

Trois types de scénarios de pollution sont considérés :

- Erreurs de conception pouvant entraîner des accidents de pollution (fuite de substances, pollution de sol ou d'eau, etc.).
- Ouvrages par nature polluants tels que les infrastructures routières (rejets d'hydrocarbures, métaux lourds), industrielles (déchets de production), ou énergétiques (rejets thermiques dans les milieux aquatiques).
- Pollution liée aux matériaux prescrits pour la construction (peintures, plastiques, solvants) ou à leur extraction dans la chaîne de valeur.

Les risques identifiés sont rares, compte tenu du rôle limité d'Ingérop à la maîtrise d'œuvre et à l'ingénierie de conseil. Cependant, dans le cas d'activités à forte implication opérationnelle, un incident pourrait engendrer un effet financier significatif et/ou des conséquences réputationnelles si la responsabilité d'Ingérop était directement engagée. Une analyse de risque systématique en amont des projets permet de limiter cette exposition. Et l'entreprise veille au respect des réglementations locales et aux dispositifs de remédiation (intégration de représentants des communautés locales). Dans ce cas, ni le mauvais usage des ouvrages, ni les pollutions engendrées par les déchets nucléaires ne sont pris en compte.

Notre ambition est de contribuer à réduire significativement les sources de pollution et d'orienter nos clients vers des solutions propres et sécurisées. Nous évaluons nos choix méthodologiques, les outils de modélisation, les études d'impact et les innovations. Cela implique d'intégrer systématiquement ces enjeux dans la conception des projets, de proposer des solutions techniques limitant les rejets et nuisances, et de garantir la conformité aux normes et réglementations environnementales

2.3

ESRS E3 - EAUX ET RESSOURCES MARINES

Le standard E3 relève de la manière dont l'entreprise identifie et gère les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la ressource en eau, qu'il s'agisse de prélèvements, de consommations, de rejets ou d'effets sur les milieux aquatiques, dans les opérations propres (y compris technologies de l'information et data centers) et tout au long du cycle de vie des ouvrages et en phase chantier.

Trois typologies d'ouvrages ont été prises en compte pour l'analyse de l'impact :

- Les projets qui risquent d'avoir un impact sur les ressources en eau quantitativement et sur les milieux naturels (une centrale par exemple),
- Les projets industriels, notamment agro-alimentaires, qui consomment beaucoup d'eau,
- Les infrastructures qui interceptent des cours d'eau et perturbent la trajectoire de l'eau.

L'analyse relève :

- Un impact positif lié à la gestion intégrée des eaux pluviales (utilisation des espaces naturels pour leurs effets tampons sur les impacts négatifs des inondations, systèmes d'endiguement mis en place, réutilisation des eaux usées et pluviales, ouvrages liés à des stations d'épuration, politiques GEMAPI mises en place).
- Un risque financier lié à la raréfaction de la ressource en eau sur les chantiers et au long de la vie de l'ouvrage, en particulier dans les zones de stress hydrique.
- Une opportunité financière relative à de nouveaux types de projets dédiés à la gestion des ressources en eau (gestion des eaux pluviales, problématique de stress hydrique) en France et dans les pays concernés (Afrique du Sud et Espagne notamment).

Nos expertises en modélisation, conception de réseaux, gestion intégrée de l'eau et ingénierie écologique permettent d'ores et déjà à nos clients d'optimiser l'usage de la ressource et de protéger les milieux aquatiques. Notre ambition est de les orienter vers des stratégies durables et résilientes. Concrètement, nos études intègrent les dimensions hydrologiques et hydrauliques. Nos solutions intègrent des choix techniques sobres en eau pour anticiper les tensions croissantes sur la ressource induites par le changement climatique. Par exemple, en phase d'exploitation, des solutions comme les bassins d'épargne d'eau intégrés aux projets d'écluses et la gestion des rejets d'eaux pluviales contribuent à optimiser la consommation hydrique et à préserver les ressources.

La réglementation en France laisse peu de marge de manœuvre pour influencer les choix de nos clients. Cependant, le pôle Eau d'Actierra, en articulation avec les autres métiers d'Ingérop (hydraulique, ingénierie écologique, modélisation et gestion intégrée de l'eau), permet une approche holistique en couvrant les phases de conception et d'exploitation des projets hydriques.

Ingérop est actif au sein de l'UPGE (Union Professionnelle du Génie Ecologique) et partenaire de CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Ces collaborations favorisent une approche intégrée et actualisée des enjeux liés à la ressource en eau, une amélioration continue des méthodes de suivi, l'élaboration et l'intégration de solutions techniques innovantes.

Les indicateurs associés à cet enjeu et la disponibilité des données n'ont pas fait partie du périmètre d'étude pour ce rapport. Leur collecte sera progressivement intégrée à partir de 2026 pour que l'entreprise puisse rendre compte de ses politiques, objectifs et indicateurs relatifs à l'usage de l'eau. L'enjeu sera d'évaluer nos choix méthodologiques, outils de modélisation, d'études d'impact et innovations.

Les enjeux liés à l'eau et aux ressources marines ont un niveau de matérialité financière et d'impact faible. Aucun des enjeux identifiés n'est donc considéré comme matériel.

2.4

ESRS E4 - BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Le standard E4 sur la biodiversité et les écosystèmes exige l'analyse et la gestion des impacts, dépendances, risques et opportunités associés, selon une approche de Double Matérialité, à l'échelle de toute la chaîne de valeur. Il s'agit des pressions exercées sur le vivant comme l'artificialisation des sols, la fragmentation des habitats, la pollution, les prélèvements excessifs ou les perturbations sonores d'une part et des dépendances aux services écosystémiques essentiels (pollinisation, régulation hydrique, etc.).

Deux enjeux sur six relevant de ce standard ont été identifiés comme étant matériels (matérialité d'impact uniquement) :

Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité	
E4	Impact sur la biodiversité	Pressions sur la biodiversité terrestre et marine dues au changement d'utilisation des sols	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage	Mat. d'impact	↘
E4		Contribution à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes du fait de la conception d'ouvrages spécifiquement destinés à cette fin	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage	Mat. d'impact	↗

↗ Positif | ↘ Négatif | ↗↘ Opportunité | ⚠ Risque

2.4.1 POLITIQUES

Ce standard s'appréhende en trois dimensions interconnectées, la biodiversité (espèces et habitats), les pressions exercées et les services écosystémiques dont dépend l'activité.

Ingérop applique une politique de préservation de la biodiversité proactive et holistique, dans toutes les phases de ses projets, pour atténuer les pressions en phase de chantier tout en générant des impacts positifs via des ouvrages dédiés. Dans la droite ligne de ce positionnement, Actierra dédie l'expertise de ses collaborateurs à une ingénierie responsable pour préserver les milieux naturels, aquatiques et côtiers.

2.4.2 ACTIONS

Les solutions d'Ingérop intègrent systématiquement l'analyse des milieux naturels dans les études et projets de conception pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur les habitats, tout en contribuant à des actions de restauration de la fonctionnalité écologique. Nos méthodes, outils de diagnostics et techniques de modélisation sont mis en œuvre pour minimiser les pressions des projets sur la biodiversité, pour en améliorer la résilience et pour accompagner nos clients vers des trajectoires écosystémiques viables. Ecothemis par exemple est une méthode de dimensionnement de mesures compensatoires vérifiant l'équivalence écologique conformément à la loi pour la reconquête de la biodiversité (n°2016-1087). Intégrée aux diagnostics et solutions d'ingénierie écologique d'Actierra, cette méthode contribue à une gestion proactive des pressions ainsi qu'à une évaluation rigoureuse des impacts sur les espèces et les habitats.

L'analyse de ce standard révèle également le risque de controverse autour de certains chantiers, de mobilisations et d'actions de blocage d'acteurs de la société civile, avec des impacts sur la réputation d'Ingérop, les opérations, les embauches et l'engagement des collaborateurs selon l'implication et l'exposition du Groupe. Exclure ce type de chantiers du fait de ces risques entraînerait une baisse significative de l'activité. Ce risque jugé «de plus en plus probable» interroge notre modèle économique sur le long terme.

La conception d'ouvrages spécifiquement destinés à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes est un enjeu positif.

Le pôle Biodiversité d'Actierra concentre l'expertise du Groupe dans ce domaine et capte de nouveaux besoins du marché :

- Restauration volontaire de l'intégrité fonctionnelle et structurelle des écosystèmes,
- Conception de solution opérationnelle de désimperméabilisation et de restauration de zones humides, des services écosystémiques et des cours d'eaux,
- Réduction des impacts des bâtiments sur la biodiversité,
- Développement de solutions d'ingénierie bâtiminaire inspirées du vivant et du biomimétisme.

Peu nombreux aujourd’hui, ces projets représentent un fort potentiel de développement. Pour l’activité Ville, ces solutions génèrent un important potentiel de développement au profit de la population. Cet enjeu constitue une opportunité financière, des gains de marchés et des bénéfices réputationnels liés à la conception des ouvrages dédiés à la préservation de la biodiversité, ou ceux respectant la réglementation et les exigences techniques dans ce domaine. Ce type d’ouvrages requiert l’intervention d’écologues. L’effet financier de cet impact serait renforcé, sa probabilité d’occurrence augmentée si la demande d’ouvrages de protection de la biodiversité émergeait, alors qu’aujourd’hui cela est de l’ordre de l’exception.

Actierra renforce notre positionnement d’expert écologique comme notre compréhension de l’attribution réelle à nos interventions et des effets attribuables aux autres acteurs de la chaîne de valeur, afin de ne pas surévaluer notre influence structurelle.

2.4.3 RÉSULTATS

Les données relatives à cet enjeu seront récoltées puis publiées dans les prochains rapports de durabilité.

2.5

ESRS E5 - RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le standard E5 évalue la capacité d’une organisation à réduire sa consommation de ressources naturelles, limiter les déchets générés et à promouvoir la circularité dans ses activités et celles de ses clients, en identifiant les usages de matériaux critiques, l’efficacité dans la gestion des ressources, les pratiques de réemploi, de réparation, de recyclage et la prévention des déchets.

Deux enjeux sur les sept relevant du sourcing et de la gestion des déchets ont été identifiés comme étant matériels :

Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité	
E5	Sourcing et gestion des déchets	Impact sur l’appauvrissement des ressources résultant de l’extraction des matières premières requises	Chantier et tout au long de la vie de l’ouvrage du fait de sa conception	Mat. d’impact	↘
E5		Impacts sur l’environnement du fait de la gestion des déchets	Chantier et tout au long de la vie de l’ouvrage du fait de sa conception	Mat. d’impact	↘

↗ Positif | ↘ Négatif | ↕ Opportunité | ⚠ Risque

L’identification des enjeux liés à la transition vers une économie circulaire a été réalisée au regard de la réglementation, de la disponibilité des matériaux et des attentes des clients.

Les enjeux matériels relatifs au sourcing et la gestion des déchets en phase chantier et tout au long de la vie des ouvrages sont :

- L’appauvrissement des stocks naturels et la raréfaction des ressources résultant de l’extraction des matières premières requises. Cet impact est particulièrement significatif pour le sable. Il est variable en fonction des pays pour l’eau. Il concerne tous les chantiers.
- L’impact sur la faune, la flore et la santé publique, lié à la fois à la construction et au démantèlement des ouvrages. Le BTP est le secteur le plus producteur de déchets (béton, verres, aciers, gravats, solvants, etc.). Il induit également le risque de déversement des zones de laitance du béton (résidu eau/ciment ou nettoyage des cuves engendrant un déversement dans les sols et rivières).



2.5.1 POLITIQUES

Ingérop déploie une politique structurée de maîtrise et de réduction de la consommation de ressources naturelles, qui vise à privilégier des solutions sobres, à limiter les déchets générés par ses propres activités et par les projets accompagnés, et à intégrer les principes de l'économie circulaire dans l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette politique se traduit par l'identification systématique des usages de matériaux critiques dans les études et projets, la recherche d'alternatives moins consommatrices de ressources vierges et plus riches en matières recyclées, ainsi que par la promotion, auprès des clients et partenaires, de conceptions favorisant l'allongement de la durée de vie des actifs, leur réemploi, leur réparabilité et leur recyclabilité.

2.5.2 ACTIONS

Concrètement, nos solutions renforcent l'efficacité de la gestion des ressources à travers l'optimisation des quantités de matériaux, la réduction à la source des volumes de déchets et la généralisation de pratiques de tri, valorisation et recyclage.

L'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la transformation du « déjà-là » plutôt que la construction neuve s'appuie sur les experts en environnement du Groupe pour diffuser une culture de circularité.

Actierra intègre le réemploi des matériaux dès la conception via des diagnostics ressources, des analyses de cycle de vie et la rédaction de clauses spécifiques dans les DCE (Dossiers de Consultation des Entreprises). Cela réduit l'approvisionnement en produits neufs et les déchets de déconstruction, générant des gains nets en réemploi pour des projets comme la conservation de bâtiments existants. En 2025, Actierra a travaillé sur 40 projets de réemploi et d'économie circulaire.

2.5.3 RÉSULTATS

Nos recommandations contribuent à une croissance des conceptions bas-carbone et des projets circulaires. Les indicateurs clés (consommation de ressources, taux de matériaux recyclés, volume de déchets générés et valorisés, actions de réduction, taux de substitution de matériaux etc.) seront récoltés puis publiés dans les prochains rapports de durabilité. Malheureusement, les données telles que le volume de déchets évités, valorisés ou la réduction de l'extraction de matériaux, ne sont pas disponibles pour l'ensemble des ouvrages conçus par le Groupe.





03

Responsabilité sociale et relations humaines (ESRS S)

3.1

ESRS S1 - MAIN D'ŒUVRE DE L'ENTREPRISE

Cette section concerne les exigences relatives aux salariés de l'organisation. Pour Ingérop, la performance sociale est corrélée à la création de valeur durable. Le Groupe garantit des conditions de travail sûres, équitables et favorables au développement humain.

Par ailleurs, cinq enjeux sur dix relevant de ce standard ont été identifiés comme étant matériels :

Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité	
S1	Conditions de travail et dialogue social	Détérioration du bien-être physique et moral des employés et collaborateurs associés du fait des conditions de travail	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
S1	Conditions de travail et dialogue social	Violation des données personnelles des collaborateurs pouvant entraîner une atteinte au bien-être physique et moral, et des pertes économiques	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
S1	Santé et sécurité des collaborateurs	Atteinte à l'intégrité physique des salariés et collaborateurs affectant la confiance, avec des conséquences financières pour ces personnes	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
S1	Diversité et égalité de traitement	Atteinte à l'intégrité morale et pertes économiques des salariés, collaborateurs associés et candidats à cause de pratiques portant atteinte à la mixité et la parité	Opérations propres	Mat. d'impact	↘
S1	Développement des compétences des collaborateurs	Opportunité de marché du fait de l'augmentation des performances opérationnelles et de la qualité des activités	Opérations propres	Mat. Financière	↗↗

↗ Positif | ↘ Négatif | ↗↗ Opportunité | ⚠ Risque

3.1.1 POLITIQUES

Le standard S1 couvre les politiques et pratiques relatives à la santé, la sécurité et le bien-être au travail, les dispositifs de dialogue social, la représentation du personnel et l'engagement des collaborateurs, les mesures d'égalité des chances, de non-discrimination et de promotion de la diversité, mais aussi les démarches de formation, de développement des compétences et d'évolution professionnelle.

Chez Ingérop, l'humain est notre actif le plus précieux. Les politiques sociales d'Ingérop visent à garantir des conditions de travail décentes et le respect du droit du travail, à protéger la santé, la sûreté et la sécurité au travail, à promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité de traitement, à développer la qualité de vie au travail et à favoriser le développement continu des compétences. Ce dernier axe contribue à capter des marchés innovants et à forte valeur ajoutée.

100 % du capital du Groupe est détenu par ses collaborateurs.

3.1.2 ACTIONS

Le suivi de nos politiques est réalisé grâce au Système de Management de la Sécurité du Groupe certifié ISO 45001 et des audits terrain systématiques. Des actions de prévention des risques psychosociaux sont orchestrées dans le cadre d'un programme de sensibilisation et d'accompagnement de nos collaborateurs.

Pour entretenir un dialogue social de qualité et vertueux, des consultations régulières sont organisées en France avec les instances représentatives du personnel telles que le Comité Social et Économique Central (CSEC), les Comités Sociaux et Économiques (CSE) locaux et la Commission Santé-Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

De nombreux accords d'entreprise traduisent les engagements du Groupe. En France, égalité Hommes/Femmes (2018, 2024), RTT (2022), intéressement, seniors ; index égalité 89/100 (2021), etc. L'index égalité est publié annuellement. Une charte télétravail a été établie en 2022 après une période d'expérimentation menée entre 2017 et 2019.

Ingérop assure des conditions de travail équitables en respectant les conventions collectives, les exigences réglementaires et en favorisant un équilibre vie professionnelle/personnelle. Le télétravail et les horaires flexibles, la lutte contre le harcèlement et les discriminations par des formations régulières et une charte éthique sont autant de conditions et de leviers qui préviennent ces risques. Des enquêtes internes, réalisées tous les deux ans en France et à l'international, mesurent la satisfaction et identifient les axes d'amélioration, contribuant à un taux de rotation maîtrisé.

L'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur la qualité de vie et des conditions de travail signé en 2024 porte sur :

- **L'embauche pour féminiser les effectifs** (communications ciblées et sensibilisation à la non-discrimination)
- **La promotion professionnelle** pour augmenter la proportion des femmes au plus haut niveau de responsabilité (accompagnement de carrière, lutte contre les stéréotypes et féminisation des instances de direction)
- **La rémunération effective** pour supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à poste équivalent (augmentation au retour des congés maternité par exemple)
- **L'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle** avec notamment la mise en place de la charte de télétravail, la mise à disposition de Chèques Emplois Services Universels (CESU) pour garde d'enfant jusqu'à 3 ans financés à 70 % par le Groupe, le recours au télétravail en cas de douleurs menstruelles. Un dispositif en France de don de jours permet à une personne en situation de proche aidant de bénéficier de temps d'absence rémunéré supplémentaire.

Des objectifs de parité dans les recrutements et les promotions ont été fixés. Des groupes de travail dédiés pilotent ces initiatives.

Avec le renouvellement en 2024 de l'accord en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, Ingérop réaffirme son engagement d'accueil et d'accompagnement de ses collaborateurs.

Voici une liste non exhaustive des mesures prévues :

- Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap : mise en avant d'une politique handicap dans les communications de recrutement, diffusion de 50 annonces par an sur des sites spécialisés, participation à des salons dédiés, partenariats avec des écoles, facilitation de l'intégration, etc.
- Maintenir dans l'emploi : renforcement du maintien de l'employabilité de ces salariés – pilier de la politique Ressources Humaines du Groupe – via des communications et guides dédiés, un accompagnement par la Mission Handicap, l'aménagement des postes de travail, l'augmentation du montant des chèques CESU, etc.

Le développement des compétences s'appuie sur un plan de formation annuel (78% de collaborateurs formés en 2024 et 79% en 2023) incluant des modules sur les thèmes de la RSE, des outils numériques (Building Information Modeling : BIM) et des compétences transversales, ainsi qu'un parcours d'intégration renforcé et des dispositifs de mobilité interne. Des partenariats avec des écoles d'ingénieurs et des certifications professionnelles soutiennent l'employabilité et l'adaptation aux transitions sectorielles comme l'énergie et la circularité.

3.1.3 RÉSULTATS

En 2024, le Groupe a formalisé ses politiques RSE et a amélioré sa prise en compte des achats responsables. Ces actions ont ainsi permis une progression du score Ecovadis, de 66 à 70.

Le Groupe enregistre un faible taux d'accidentologie, avec moins de cinq jours d'arrêt de travail par million d'heures travaillées en 2024. En 2024, Ingérop a renforcé son service SMI en désignant un référent Sécurité notamment responsable de la collecte et de la structuration des données relatives aux accidents de travail. Le Groupe déploie, depuis 2025, des actions spécifiques pour sécuriser les déplacements.

Cette action a ainsi permis de fiabiliser les indicateurs et justifie leur augmentation :

FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL	2024	2025
NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT	11	7
NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL HORS BUREAU AVEC ARRÊT	2	2
TAUX DE FRÉQUENCE (NOMBRE D'ACCIDENTS EN 1ER RÉGLEMENT PAR MILLION D'HEURES DE TRAVAIL)	3,20	1,99

GRAVITÉ DES ACCIDENTS	2024
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES PAR INCAPACITÉ TEMPORAIRE	211
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES POUR ACCIDENT DU TRAVAIL HORS BUREAU	99
TAUX DE GRAVITÉ (NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES PAR INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL POUR 1 000 HEURES DE TRAVAIL)	0,06

100 % 
des personnes employées par le Groupe Ingérop

sont couvertes par une protection sociale, des programmes publics ou des avantages internes protégeant contre maladie, chômage, accidents ou retraite.

95 % 
des collaborateurs en France

sont en CDI (Contrats à Durée Indéterminée) en 2024.


350 
étudiants en alternance en France

ont été accueillis par Ingérop avec un taux d'embauche de **20 % (73 emplois)** en 2023.

Chaque année, la qualité du dialogue social est saluée par nos collaborateurs :

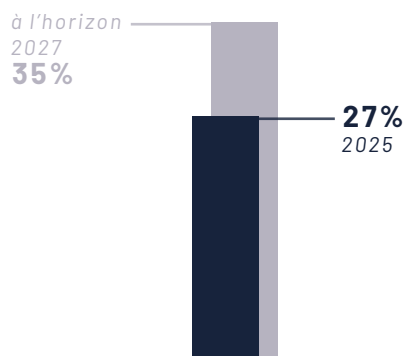
entre **77-78 %**
de satisfaction stable
affichée par les enquêtes annuelles sur la qualité de vie au travail de 2021 à 2024

plus de **78 %**
recommandent Ingérop en 2024



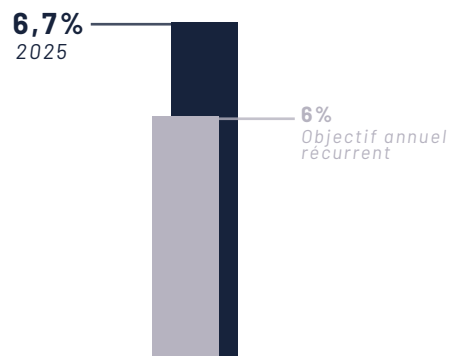
L'index Égalité Femmes-Hommes en France est supérieur à **89 %** en 2025

TAUX DE MIXITÉ DES INSTANCES DE DIRECTION



Depuis 2024, la représentation féminine est en progression dans les postes de direction et le taux de recrutement de femmes a été de 36% en 2025.

INDICE EXCELLENCE PROFESSIONNELLE



Le Groupe s'est doté d'un indicateur pour piloter l'effort d'Ingérop en matière de montée en compétences (formation continue, expertise technique) et d'innovation dans les projets. Il traduit la volonté du Groupe de maintenir un haut niveau de valeur ajoutée et de différenciation sur ses marchés, en lien avec sa stratégie d'ingénierie d'excellence.

Grâce à son Campus interne, plus de 800 salariés sont formés annuellement sur des thématiques techniques, développement personnel, durabilité et sécurité, représentant 5% de la masse salariale en France en 2024 (36 500 heures). Chaque année, plus de 3/4 des salariés suivent une formation.

3.1.4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL	2023	2024	2025
EFFECTIFS GLOBAUX			
EFFECTIF TOTAL (AU 31/12)		3 335	3 583
RÉPARTITION DU NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS PAR ZONE (AU 31/12)			
FRANCE	..	2 238	2 371
AFRIQUE	..	125	179
ESPAGNE & AMÉRIQUE LATINE	..	280	306
ROYAUME-UNI & AUSTRALIE	..	216	241
ALLEMAGNE	..	385	431
AUTRES (SUISSE, CANADA...)	..	91	55
EFFECTIFS - INGÉROP FRANCE			
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR GENRE (AU 31/12)			
SALARIÉS PERMANENTS	..	2 129	2 285
FEMMES	..	34 %	36 %
HOMMES	..	66 %	64 %
SALARIÉS TEMPORAIRES	..	109	117
FEMMES	..	37 %	46 %
HOMMES	..	63 %	54 %
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE (AU 31/12)			
MOINS DE 30 ANS	22,17 %
ENTRE 30 ET 50 ANS	54,8 %
PLUS DE 50 ANS	22,6 %
EFFECTIFS - INGEROP INTERNATIONAL			
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE DE CONTRAT ET PAR GENRE (AU 31/12)			
SALARIÉS PERMANENTS
FEMMES
HOMMES

SALARIÉS TEMPORAIRES (AU 31/12)
FEMMES
HOMMES
RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE (AU 31/12)			
MOINS DE 30 ANS	..	31 %	..
ENTRE 30 ET 50 ANS	..	48 %	..
PLUS DE 50 ANS	..	21 %	..



Notes :

Les contrats temporaires incluent les contrats à durée déterminée et les contrats en alternance. Les effectifs par tranche d'âge à l'international ne comprennent pas les filiales qui ont intégré le Groupe en 2025.

EMBAUCHES, DÉMISSIONS, AUTRES - INGÉROP FRANCE - HORS MUTATIONS AVEC LES ENTREPRISES NON HARMONISÉES

NOMBRE D'EMBAUCHES EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)	340
NOMBRE D'EMBAUCHES EN CONTRATS TEMPORAIRES (AU 31/12)
TOTAL DES EMBAUCHES EN CONTRATS PERMANENTS ET TEMPORAIRES (AU 31/12)
NOMBRE DE DÉMISSIONS EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
NOMBRE DE LICENCIEMENTS EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
AUTRES DÉPARTS EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
TOTAL DES DÉPARTS EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)	221	235	213

EMBAUCHES, DÉMISSIONS, AUTRES - INGEROP INTERNATIONAL

NOMBRE D'EMBAUCHES EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
NOMBRE D'EMBAUCHES EN CONTRATS TEMPORAIRES (AU 31/12)
TOTAL DES EMBAUCHES EN CONTRATS PERMANENTS ET TEMPORAIRES (AU 31/12)
NOMBRE DE DÉMISSIONS EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
NOMBRE DE LICENCIEMENTS EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
NOMBRE DE DÉPARTS EN RETRAITE EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
AUTRES DÉPARTS EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)
TOTAL DES DÉPARTS EN CONTRATS PERMANENTS (AU 31/12)

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL	2023	2024	2025
----------------------	------	------	------

TURNOVER

TAUX DE TURNOVER SUR LES EFFECTIFS PERMANENTS (DU 01/01 AU 31/12) :			
FRANCE	..	17,1 %	12,7 %
AFRIQUE	..	18 %	..
ESPAGNE & AMÉRIQUE LATINE	..	1 %	..
ROYAUME-UNI & AUSTRALIE	..	15 %	..
ALLEMAGNE	..	12,7 %	..
AUTRES (SUISSE, CANADA...)

Notes :

Le taux pour le Royaume-Uni et l'Australie est calculé en faisant la moyenne des taux des différentes filiales.

TEMPS COMPLETS ET PARTIELS - INGÉROP FRANCE

	2023	2024	2025
% EFFECTIF EN CONTRATS PERMANENTS TRAVAILLANT À TEMPS COMPLET (SITUATION AU 31/12)	..	94 %	93 %
% EFFECTIF EN CONTRATS PERMANENTS TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL (SITUATION AU 31/12)	..	6 %	7 %
% EFFECTIF EN CONTRATS TEMPORAIRES TRAVAILLANT À TEMPS COMPLET (SITUATION AU 31/12)	..	98 %	97 %
% EFFECTIF EN CONTRATS TEMPORAIRES TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL (SITUATION AU 31/12)	..	2 %	3 %

TEMPS COMPLETS ET PARTIELS - INGEROP INTERNATIONAL

% EFFECTIF EN CONTRATS PERMANENTS TRAVAILLANT À TEMPS COMPLET (SITUATION AU 31/12)
% EFFECTIF EN CONTRATS PERMANENTS TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL (SITUATION AU 31/12)
% EFFECTIF EN CONTRATS TEMPORAIRES TRAVAILLANT À TEMPS COMPLET (SITUATION AU 31/12)
% EFFECTIF EN CONTRATS TEMPORAIRES TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL (SITUATION AU 31/12)

RÉMUNÉRATION - INGÉROP FRANCE

% D'EMPLOYÉS PAYÉS EN DESSOUS DU SALAIRE DE RÉFÉRENCE ADÉQUAT APPLICABLE	0 %	0 %	0 %
--	-----	-----	-----

RÉMUNÉRATION - INGEROP INTERNATIONAL

% D'EMPLOYÉS PAYÉS EN DESSOUS DU SALAIRE DE RÉFÉRENCE ADÉQUAT APPLICABLE	0 %	0 %	0 %
--	-----	-----	-----

SANTÉ ET SÉCURITÉ	2023	2024	2025
ABSENTÉISME - MOYENNE MENSUELLE DES SOCIÉTÉS HARMONISÉES			
TAUX D'ABSENTÉISME			
FRANCE	..	1,7 %	2,1 %
INTERNATIONAL



Notes :

Le taux d'absentéisme correspond au nombre d'heures non travaillées pour raison d'absentéisme/nombre d'heures théoriques travaillées. Les raisons d'absentéisme considérées dans le calcul de l'indicateur sont : arrêts pour maladies ordinaires, maladies professionnelles découlant de restrictions d'aptitudes, accidents de travail, absences injustifiées.

ACCIDENTS DE TRAVAIL	2023	2024	2025
NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL AYANT PROVOQUÉ UN ARRÊT			
FRANCE	4	11	7
INTERNATIONAL
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AYANT PROVOQUÉ UN ARRÊT (NOMBRE D'ACCIDENTS EN 1^{ER} RÉGLEMENT PAR MILLION D'HEURES DE TRAVAIL)			
FRANCE	1,31	3,27	1,99
INTERNATIONAL
NOMBRE DE CAS DE MALADIES DU TRAVAIL DÉTECTÉS PARMIS LES EMPLOYÉS			
FRANCE
INTERNATIONAL
NOMBRE DE DÉCÈS RÉSULTANT D'ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE MALADIES PROFESSIONNELLES			
FRANCE	0	0	0
INTERNATIONAL
NOMBRE DE JOURS PERDUS EN RAISON D'ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE DÉCÈS DUS À DES ACCIDENTS DU TRAVAIL, DE PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AU TRAVAIL ET DE DÉCÈS DUS À DES PROBLÈMES DE SANTÉ			
FRANCE
INTERNATIONAL

DIVERSITÉ ET INCLUSION	2023	2024	2025
------------------------	------	------	------

DIVERSITÉ ET GENRE

RÉPARTITION DU NOMBRE DE SALARIÉS PAR ZONE ET PAR GENRE (AU 31/12) :

FRANCE			
% FEMMES	..	34 %	36 %
% HOMMES	..	66 %	64 %
AFRIQUE			
% FEMMES	..	34 %	..
% HOMMES	..	66 %	..
ESPAGNE & AMÉRIQUE LATINE			
% FEMMES	..	33,5 %	..
% HOMMES	..	66,5 %	..
ROYAUME-UNI & AUSTRALIE			
% FEMMES	..	24 %	..
% HOMMES	..	76 %	..
ALLEMAGNE			
% FEMMES	..	46 %	..
% HOMMES	..	54 %	..
AUTRES (SUISSE, CANADA...)			
% FEMMES
% HOMMES

RÉPARTITION PAR GENRE AU NIVEAU DU TOP MANAGEMENT*

FEMMES	..	16 %	14 %
HOMMES	..	84 %	86 %

ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE FEMMES ET HOMMES**

FEMMES	..	16 %	16 %
HOMMES

Notes :

*la direction stratégique du Groupe comprend le Conseil d'administration, le COMEX ainsi que tous les comités de direction à l'échelle du Groupe. **L'écart de rémunération entre femmes et hommes est défini comme la différence des niveaux de rémunération moyens entre les employés masculins et féminins, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des employés masculins.

INCLUSION ET HANDICAP	2023	2024	2025
-----------------------	------	------	------

TAUX DE COÉQUIPIERS AVEC RECONNAISSANCE HANDICAP (SITUATION AU 31/12)	2,2 %	3 %	3,2 %
---	-------	-----	-------

DISCRIMINATION	2023	2024	2025
----------------	------	------	------

NOMBRE D'INCIDENTS DE DISCRIMINATION			
FRANCE	0
INTERNATIONAL	..	2	..

COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT	2023	2024	2025
------------------------------	------	------	------

FORMATION

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION / SALARIÉ POUR TOUTES LES FORMATIONS DISPENSÉES			
FRANCE			
GLOBAL	..	18h	..
FEMMES
HOMMES
INTERNATIONAL			
GLOBAL
FEMMES
HOMMES

3.2 ESRs S2 - TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Le standard S2 se focalise exclusivement en amont sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les fournisseurs et sous-traitants, et en aval sur les prestataires externes et les partenaires. Cette section concerne les conditions de travail, le respect des droits fondamentaux, la santé-sécurité et l'accès à la formation des collaborateurs de ces acteurs.

Deux enjeux sur quatre relevant des impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur ont été identifiés comme étant matériels :

Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité	
S2	Santé, sécurité et conditions de travail	Atteinte à l'intégrité physique ou morale et pertes économiques des travailleurs en raison de mauvaises conditions de travail	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. d'impact	↘
S2	Droits humains et libertés fondamentales des travailleurs	Violation des droits de l'homme et/ou atteinte aux libertés fondamentales des travailleurs	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. d'impact	↘

↗ Positif | ↘ Négatif | ↗↗ Opportunité | ⚠ Risque

3.2.1 POLITIQUES

Le Groupe sensibilise ses clients lors des phases de conception et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en intégrant des analyses d'impacts humains (due diligence) dans les études techniques et en recommandant des protocoles éthiques pour les chaînes d'approvisionnement, comme des audits tiers ou des labels RSE. Sur les projets, Ingérop pilote des formations et actions de sensibilisation partagées avec les parties prenantes (ex. sécurité, non-discrimination), et publie un Code d'intégrité applicable à l'ensemble de l'écosystème projet, favorisant un dialogue multipartite pour anticiper les risques humains sans responsabilité directe. Notre approche est proactive. L'ambition du Groupe est d'être un levier d'influence positive notamment dans le cadre de grands chantiers d'infrastructures.

Notre politique d'achats responsables repose sur l'intégration de clauses sociales dans tous les contrats fournisseurs et sous-traitants, couvrant les droits fondamentaux du travail, la santé-sécurité et la non-discrimination, conformément aux exigences de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Notre ambition est d'inciter l'ensemble de nos fournisseurs et sous-traitants à s'engager dans une démarche RSE, qualité ou cybersécurité. Nous nous sommes engagés auprès de nos fournisseurs à soutenir leur démarche RSE. Dans la mesure du possible, nous favorisons l'économie de nos territoires en recourant à des fournisseurs locaux et à des circuits courts. Cette politique est placée sous l'autorité de la Direction des Achats.

3.2.2 ACTIONS

Le premier enjeu matériel concerne les pertes économiques et les risques réputationnels. Les collaborateurs de la chaîne de valeur sur les chantiers et travaillant à l'extraction de matières premières sont les plus exposés à des conditions de travail difficiles. La collecte de données et leur publication sont prévues à l'horizon 2027.

Le second enjeu matériel concerne la violation des Droits de l'Homme et l'atteinte aux libertés fondamentales des travailleurs de la chaîne de valeur amont et aval. Cet enjeu est majeur, il concerne notamment les travailleurs sans papiers et le travail des enfants. La collecte de données et leur publication sont prévues à l'horizon 2027.

Une enquête est réalisée chaque année auprès de nos clients par une agence spécialisée dans les études d'avis certifiés. Leurs outils de collecte et méthodes garantissent les plus hauts niveaux d'anonymat et de confidentialité des réponses.

3.2.3 RÉSULTATS

Lors de nos analyses d'impacts de type due diligence, aucune pratique contraire à la législation en vigueur n'a été observée. Les évaluations réalisées portent sur le respect des droits fondamentaux au travail, la conformité réglementaire en matière de conditions d'emploi, ainsi que les pratiques de nos partenaires et fournisseurs.

Des actions de communication et de sensibilisation à la sécurité sont menées par le Groupe. Afin d'harmoniser la culture de la sécurité, des responsables sécurité ont été nommés pour les différentes Unités Fonctionnelles et Opérationnelles, les filiales en France et à l'international. Une veille active est assurée afin de garantir le respect des exigences réglementaires. La combinaison de ces actions contribue à limiter les risques d'accidents.

Notre politique d'achats responsables a orienté la sélection de nos fournisseurs et a contribué à un alignement vers une vision plus responsable.

80 % 
des fournisseurs et des sous-traitants soumis à accord-cadres sont médaillés d'argent Ecovadis en France.

100 % 
des sous-traitants employés sur chantier respectent les règles de santé et sécurité.

100 % 
de nos sous-traitants exposés sont sensibilisés à l'éthique.

En France, l'enquête de satisfaction réalisée auprès de nos clients en 2024 révélait un taux d'opinion favorable de 83,6 % (échantillon : 150, taux de participation : 32,6 %), les questions regroupant quatre thèmes : qualité de service, capacité à trouver des solutions en cas de difficulté, relation et prise en compte des enjeux environnementaux.



3.3

ESRS S3 - COMMUNAUTÉS AFFECTÉES

Le standard S3 est l'un des piliers sociaux de la CSRD, conçu pour évaluer et rendre compte des impacts, des risques et des opportunités liés aux relations entre une entreprise et les communautés locales ou populations affectées par ses activités. Ce standard exige d'identifier, d'analyser et de divulguer de manière transparente les effets — positifs ou négatifs — sur les droits humains, les conditions de vie ou l'accès aux ressources des communautés. En mettant l'accent sur l'engagement des parties prenantes, la prévention des conflits et la contribution au développement local, ce standard vise à renforcer la responsabilité sociale des entreprises et à aligner leurs pratiques sur les attentes croissantes en matière de justice sociale et de durabilité inclusive.

Trois enjeux sur dix relevant des impacts sur les communautés locales ont été identifiés comme étant le matériel :

Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité	
S3	Communautés locales	Création d'une dynamique économique et sociale locale	Opérations propres	Mat. d'impact	↗
S3		Risque réputationnel et perte de confiance des parties prenantes	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. Financière	⚠
S3		Prise en compte des communautés locales	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. Financière	⚠

↗ Positif | ↘ Négatif | ↕ Opportunité | ⚠ Risque

3.3.1 POLITIQUES

Notre ambition est de contribuer activement au développement économique, social et environnemental sur les territoires. Notre volonté est d'entretenir des relations responsables et durables avec notre environnement socio-territorial, en veillant à ce que nos opérations propres et les projets de nos clients créent de la valeur partagée.

Au travers de ses activités, Ingérop génère des impacts économiques et sociaux positifs pour les communautés affectées par les ouvrages. En accompagnant le développement et la modernisation des infrastructures publiques (soins et santé, équipements sportifs et culturels, transports urbains, réseaux cyclables ou voies navigables, etc.), le Groupe favorise un accès renforcé et plus équitable aux services essentiels pour les populations locales.

Dans le domaine de la mobilité, nos projets participent au développement de solutions de transport collectif performantes et à l'essor des mobilités douces, contribuant ainsi au report modal depuis la voiture individuelle, à la réduction des nuisances locales et des émissions de gaz à effet de serre, et à l'amélioration de la qualité de vie dans les territoires.

Par ses interventions sur les filières de l'énergie, de l'industrie et des grandes infrastructures, Ingérop accompagne la transition vers des systèmes plus durables et résilients, en favorisant l'ancrage territorial des activités économiques.

3.3.2 ACTIONS

L'enjeu relatif au gain réputationnel auprès de ces communautés, riverains et associations représentatives révèle une opportunité financière. Sur le plan de l'emploi, Ingérop impulse la création d'une dynamique économique et sociale locale autour de ses 105 implantations permanentes. Ingérop se dote progressivement de moyens pour mesurer et rendre compte de ces actions.

La création d'une fondation d'entreprise en 2025, abritée par la Fondation de France, contribuera également à renforcer le lien entre Ingérop et des initiatives territoriales visant l'insertion professionnelle et la lutte contre le changement climatique.

L'enjeu relevant de l'amélioration de la qualité de vie des communautés concerne la contribution de l'ouvrage au dynamisme économique et à la création d'emplois locaux dans des zones reculées. La conception d'ouvrages d'importance (hôpitaux, lycées, gares, quartiers...) agit sur le cadre de vie local des riverains des chantiers concernés. D'une part, le Groupe maintient un dialogue avec les usagers locaux et les autres parties prenantes des projets. D'autre part, notre maillage territorial nous assure une présence continue sur les territoires et nous permet

une meilleure compréhension des enjeux locaux. Ingérop pérennise sa réputation grâce à son expertise technique, à la prise en compte des caractéristiques des territoires et des modes de vie, à une communication transparente et à la promotion d'innovations pour le bien-être de ces communautés. Cette dynamique doit renforcer la confiance et la reconnaissance envers l'entreprise.

3.3.3 RÉSULTATS

Dans plusieurs de ses missions, Ingérop organise des concertations citoyennes ou y participe pour contribuer à l'acceptation sociale des ouvrages et des travaux.

Au-delà de contributions techniques pour éclairer le débat public, les collaborateurs d'Ingérop sont amenés à monter en compétence pour animer des processus complets de concertations territoriales, dans toutes les phases d'études.

3.4 ESRS S4 - CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

Cette section décrit en quoi la manière dont nous concevons les ouvrages, dont nous accompagnons nos clients, dont nous choisissons nos chantiers, crée des bénéfices économiques et sociaux sur leurs utilisateurs.

Par consommateurs et utilisateurs finaux, il faut comprendre les personnes ou groupes de personnes acquéreurs ou utilisateurs des ouvrages, pour eux-mêmes ou pour des tiers, et dont la sécurité, le bien-être ou les droits peuvent être affectés par leur usage que ce soit à des fins personnelles et non commerciales, industrielles, artisanales ou professionnelles. Il peut s'agir, par exemple, des automobilistes et riverains utilisant une route ou un pont, des habitants d'un immeuble de logements, des élèves et enseignants d'un établissement scolaire, des patients et visiteurs d'un hôpital, des usagers d'un tramway ou d'une gare, ou encore des usagers d'un équipement sportif ou culturel. La sécurité, le confort, la santé, l'accessibilité, la qualité de l'air, le bruit, la lumière, la qualité des espaces publics peuvent être directement influencés par les choix de conception et d'ingénierie d'Ingérop.

Dans l'analyse des enjeux, sont considérés comme matériels, un impact positif et une opportunité autour de ces bénéfices économiques et sociaux apportés tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception :

Standard	Enjeu de durabilité	Description	Position Chaîne de valeur	Type de matérialité	
S4	Utilité publique des ouvrages	Contributions économiques et sociales positives auprès des utilisateurs finaux des ouvrages	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. d'impact	↗
S4		Amélioration de la réputation d'Ingérop et de la confiance des parties prenantes	Chantier et tout au long de la vie de l'ouvrage du fait de sa conception	Mat. Financière	↗↗

↗ Positif | ↘ Négatif | ↗↗ Opportunité | ⚠ Risque

Dans cette dernière section, nous avons privilégié une présentation centrée sur notre vision qui place l'utilisateur au cœur de nos activités plutôt que la structure standard « Politiques/Actions/Résultats » appliquée aux autres parties. Notre objectif est de montrer comment la conception responsable des ouvrages peut répondre aux besoins de sécurité, de bien-être et d'accessibilité au quotidien. Pour nous, une entreprise d'ingénierie ne construit pas seulement des infrastructures : elle façonne des cadres de vie, influence des territoires et participe à la construction d'une société plus inclusive, sûre et durable. La valeur sociale qu'elle crée se mesure à l'aune de l'impact concret de ses projets sur les individus, les communautés et les générations futures.

Que ce soit par la construction d'écoles, d'hôpitaux, de transports publics ou d'équipements urbains, que ce soit en France, en Allemagne, en Angleterre, en Côte d'Ivoire, en Afrique du Sud ou partout dans le monde, chaque ouvrage porte en lui une dimension sociale, souvent invisible mais essentielle. En identifiant et en maximisant cette valeur, l'entreprise dépasse sa mission technique pour devenir un acteur clé du progrès social.

Les bénéfices économiques et sociaux se manifestent d'abord dans la capacité des ouvrages à répondre aux besoins fondamentaux des populations :

- **Accessibilité** : des bâtiments et des transports conçus pour être accessibles à tous (personnes à mobilité réduite, familles, seniors) réduisent les inégalités et favorisent l'autonomie.
- **Sécurité** : les infrastructures fiables (ponts, routes, réseaux électriques, etc.) protègent les usagers durablement et limitent les risques d'accidents ou de pannes.
- **Qualité de vie** : les infrastructures bien intégrées (ex : écoquartiers, espaces verts, isolation phonique) améliorent le cadre de vie et la santé des riverains et permettent un meilleur accès aux services publics (soins de santé, culture...) ou à une offre culturelle, sportive etc.

Les projets d'ingénierie jouent également un rôle majeur dans la réduction des fractures territoriales et la création de liens sociaux :

- **Désenclavement** : relier les zones isolées et les bassins d'emploi entre eux et les relier aux services essentiels grâce à des infrastructures de transport (métros, routes, ponts) pour lutter contre les déserts médicaux ou économiques.
- **Développement de modes de transports collectifs** : favoriser un report vers des mobilités douces.
- **Emploi local et formation** : intégrer des clauses sociales dans ses marchés (ex : embauche de publics éloignés de l'emploi, partenariats avec des écoles d'ingénieurs locales) pour contribuer à dynamiser les économies locales et à former les compétences de demain.
- **Concertation citoyenne** : impliquer les usagers et les riverains dans la conception des projets (ex : ateliers participatifs, plateformes de feedback) pour renforcer l'appropriation collective des infrastructures et limiter les conflits d'usage.

Enfin, les bénéfices économiques et sociaux s'inscrivent dans la durée et répondent aux défis de long terme :

- **Résilience face aux crises** : protéger les populations vulnérables grâce à des infrastructures adaptées aux changements climatiques (ex : digues, bâtiments résistants aux canicules, etc.).
- **Renforcement de la souveraineté nationale** des filières énergie, industrie, etc.
- **Éducation et transmission** : participer à la construction d'un savoir-faire local et pérenne en collaborant avec des écoles ou des universités et former aux métiers de l'ingénierie durable.
- **Héritage positif** : bien concevoir aujourd'hui (barrage hydroélectrique, réseau de chauffage urbain, etc.) pour améliorer la qualité de vie des générations futures tout en réduisant les coûts sociétaux (santé, énergie, etc.).

Pour une entreprise d'ingénierie, quantifier et documenter l'impact positif de ses activités propres et des projets n'est pas seulement une obligation réglementaire, c'est un levier de performance :

- **Différenciation commerciale** : les donneurs d'ordre (collectivités, États, investisseurs) privilégient de plus en plus les entreprises capables de démontrer un impact social positif. Cela peut être un critère décisif dans les appels d'offres.
- **Fidélisation des talents** : les ingénieurs et techniciens d'aujourd'hui recherchent des employeurs portant des projets « de sens ». Mettre en avant la valeur sociale attire et retient les compétences.
- **Résilience et innovation** : en écoutant les besoins des usagers, l'entreprise identifie des nouvelles opportunités (services de maintenance prédictive, solutions low-tech, etc.) et réduit les risques de rejet ou de contentieux.

Avec l'acquisition de Citizing en décembre 2024, Ingérop a renforcé son expertise en évaluation socio-économique et en mesure d'impact. L'objectivation des impacts permet de proposer des services de conseil à valeur ajoutée aux clients publics et privés et d'améliorer leur acceptabilité.

Les bénéfices économiques et sociaux créés par une entreprise d'ingénierie sont multiformes : ils résident dans la sécurité d'un pont, l'accessibilité d'un bâtiment, la concertation avec les riverains ou la formation des jeunes aux métiers de demain. En la mesurant, en la valorisant et en l'intégrant systématiquement dans ses projets, l'entreprise ne se contente pas de répondre à des exigences réglementaires, elle devient un acteur central d'une société plus juste, inclusive et résiliente.



CRÉDITS

Couverture : @Shutterstock, @Ignacio Brosa, @Ruud Morjin, @Golem perspectiviste

Sommaire : @Ingérop, @SYSTRA, @AXA IM Alts – ACCUMULATA

Remerciements : @Ingérop Deutschland GmbH

Éditorial : @Shoky Van Der Horst

Chapitre 1 : @Shutterstock, @Seishi.media, @Grimshaw

Page 11 : @Ingérop Deutschland GmbH

Page 14 : @Ingérop Deutschland GmbH

Page 16 : @Ingérop

Pages 18-19 : @François Marcuz

Chapitre 2 : @Shutterstock, @Ingérop Deutschland GmbH,

@JFS – MBDA – Semi-Aerienne BD

Pages 30-31 : @Shutterstock

Chapitre 3 : @Ingérop Deutschland GmbH, @Stéphane BRABANT

AFRIKAFU

Page 42 : @Seishi.media

Crédits : @EJL



Ce document a été réalisé avec des encres recyclables par une imprimerie certifiée Imprim'Vert et Print Ethic sur un papier certifié FSC issu d'une forêt gérée de façon responsable.





Découvrir
notre rapport annuel 2025



18, rue des Deux Gares
CS 70081 - 92563 Rueil-Malmaison Cedex
Tél : 01 49 04 55 00
ingerop@ingerop.com

Retrouvez toute l'actualité d'Ingérop sur www.ingerop.fr
et sur les réseaux sociaux [in](#) [f](#) [@](#)